

AVIS DE CONVOCATION

Réunion du Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion (CÉÉDI) du Conseil scolaire Viamonde – **Réunion N° 3**

Membres du Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion Membres suppléants	M ^{me} Kristine Dandavino, Conseillère scolaire- Présidente du Comité M ^{me} Geneviève Oger, Conseillère scolaire M. Benoit Fortin, Président du Conseil M. Eric Lapointe, Conseiller scolaire M. Yvon Rochefort, Conseiller scolaire
Membre du comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS)	M ^{me} Manoushka Aimable
Membre du comité de participation des élèves du Conseil scolaire Viamonde	M ^{lle} Ralyne Ngueyap, É.S. De Lamothe-Cadillac, Windsor
Membres des organismes	M ^{me} Chantal Léveillé, Représentante du <i>Réseau Femmes du Sud-Ouest de L'Ontario</i> Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette, Représentante de <i>FrancoQueer</i> M ^{me} Mariam Hassan Dehye, Représentante du Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara M. Lanciné Koulibaly, Directeur du Centre francophone de Hamilton M ^{me} Edwige Buquet-Ngom, Représentante Point Ancrage Jeunesse (PAJ) M ^{me} Christelle Deudjui, Représentante de Connecture Canada
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M ^{me} Shondra Mings, Agente en équité et droits de la personne M. Hugues Kamga Wambo, Surintendant de l'éducation M. Olivier St Maurice, Surintendant de l'éducation M ^{me} Isabelle Turcotte, Surintendante de l'éducation M ^{me} Corine Céline, Secrétaire de séances du Conseil

Vous êtes par la présente convoqué-e à la réunion du :

Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion

Date : Le 5 mars 2025 à 17 h 30 heures

Lieu : Rejoignez la réunion maintenant

U:\Gestion_Politique (G)\G07 Comités permanents\Comités du Conseil\4. CÉÉDI - Comité Éducation, équité, diversité et Inclusion\ODJ



COMITÉ PERMANENT EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (CÉÉDI)

ORDRE DU JOUR

Rencontre Nº 3

- **1.** Appel des membres
- 2. Reconnaissance du territoire
- 3. Affaires courantes:
 - **3.1** Adoption de l'ordre du jour
 - **3.2** Déclaration de conflit d'intérêts
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la réunion nº 2 du 18 décembre 2024
 - 3.4 Questions découlant du procès-verbal de la réunion n° 2 du 18 décembre 2024

4. Politiques

- **4.1** Politique nº 3,401 Aménagement linguistique
- **4.2** Politique nº 3,404 Reconnaissance des acquis
- **5**. Écriture inclusive et non binaire à Viamonde
- **6.** Mise à jour/suggestions des organismes : Tour de table
- 7. Date de la prochaine rencontre CÉÉDI à 17h30 via TEAMS
 - 27 mai 2025
- 8. Levée de la réunion

Reconnaissance des Territoires

Nous, membres du conseil scolaire Viamonde, souhaitons remercier la terre qui nous accueille, nous abrite et nous nourrit. Nous soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous reconnaissons les traités, les ententes et qu'il y a des terres non-cédées couvrant l'ensemble des territoires sur lesquels les écoles du Conseil scolaire Viamonde se trouvent, et sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre sur ces terres. Nous vous invitons à reconnaître et à respecter le territoire sur lequel vous vous trouvez aujourd'hui.

Nous exprimons notre gratitude envers les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuit qui prennent soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant ses ressources, pour les générations à venir.

Carte des traités et des réserves en Ontario | Ontario.ca

Carte de territoires: Native-land.ca | La terre de quels aïeux?





NON -ADOPTÉ

18 DÉCEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

DE LA RENCONTRE <mark>N° 2</mark> DU COMITÉ PERMANENT EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (CÉÉDI) DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE.

Le Comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion tient sa rencontre n° 2 le **18 décembre 2024** de 17 h 34 à 18 h 50 par vidéoconférence sous la présidence de la conseillère **Dandavino**.

Membres du Comité	Mme Kristine Dandavino, Conseillère scolaire
en Éducation, Équité,	 Présidente du Comité
Diversité et Inclusion	Mme Geneviève Oger, Conseillère scolaire
présents	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire (17 h 37)
Membre du comité	
consultatif	Mme Manoushka Aimable
de l'éducation	
spécialisée (CCÉS)	
Membre du comité	
de participation des	Mlle Ralyne Ngueyap, É.S. De Lamothe-Cadillac, Windsor
élèves du Conseil	
scolaire Viamonde	
Membres des	Mme Mariam Hassan Dehye, Représentante du Centre
organismes présents	de santé communautaire de Hamilton, Niagara
	(17 h 41)
	M. Laciné Koulibaly, Représentant du Centre francophone
	de Hamilton
	Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette, Représentante de
	FrancoOueer
B.f. a. a. la a.	
Membres des	Mme Chantal Léveillé, Représentante du Réseau Femmes
organismes absents	du sud-ouest de L'Ontario
	Mme Edwige Buquet-Ngom, Représentante point
	Ancrage Jeunesse - PAJ
	Mme Christelle Deudjui, Représentante de Connecture
	Canada
Membres de	Mme Shondra Mings, Agente en équité et droits de la
l'administration du	personne
Conseil scolaire	M. Hugues Kamga Wambo, Surintendant de l'éducation
Viamonde	M. Olivier St Maurice, Surintendant de l'éducation
	M. Roland Desloges, Surintendant de l'éducation
	Mme Corine Céline, Secrétaire de séances du Conseil
	1

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Documents_ __CEEDI_18_dec_2024.pdf



1. M. Hugues Kamga, surintendant de l'éducation, préside la rencontre jusqu'à l'élection de la présidence.

Il souhaite la bienvenue aux membres du Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion et procède à l'appel des membres.

2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

M. Kamga fait la lecture de la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

3. NOMINATION DE LA PRÉSIDENCE DU CÉÉDI

La conseillère Oger propose que la conseillère Dandavino préside le comité CÉÉDI pour la prochaine année. La nomination est appuyée par le conseiller Fortin.

La conseillère Dandavino accepte sa nomination comme présidente. Elle est donc nommée présidente du Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion CÉÉDI pour la prochaine année.

4. AFFAIRES COURANTES

4.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette ajoute un point n° 8 : Mise à jour du guide sur le langage inclusif

QUE soit adopté tel que modifié *l'Ordre du jour de la rencontre n*⁰2 du CÉÉDI du 18 décembre 2024.

Proposée par : Benoit Fortin Appuyée par : Anne-Sophie Ruest-

Paquette

ADOPTÉE

4.2 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflits d'intérêts

4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION Nº 1 DU 24 SEPTEMBRE2024.

QUE soit adopté tel que modifié le *Procès-verbal de la rencontre n*⁰ 1 du 24 septembre 2024.

Proposée par : Anna-Karyna Ruszkowski Appuyée par : Mariam Hassan Dehye

ADOPTÉE



4.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION Nº4 DU 28 MAI 2024.

Des suggestions de modifications sont apportées au procès-verbal de la réunion n° 1 du 24 septembre 2024.

5. POLITIQUES

5.1 Politique n⁰ 3,401– Aménagement linguistique

M. St Maurice, surintendant de l'éducation, présente la politique n° 3,402 – Aménagement linguistique aux membres du Comité.

À la suite des suggestions et commentaires des membres, la politique révisée sera envoyée en consultation publique. La version revue de la politique sera aussi affichée sur le site web du Conseil ainsi qu'un formulaire de réponse en ligne.

QUE le rapport en date du 18 décembre 2024 intitulé *Politique nº 3,401 – Aménagement linguistique* soit reçu.

Proposée par : Geneviève Oger Appuyée par : Anne-Sophie Ruest-Paquette

QUE la politique révisée soit envoyée aux instances habituelles pour consultation publique.

Proposée par : Benoit Fortin Appuyée par : Manoushka Aimable

ADOPTÉES

5.2 Politique n⁰ 3,303 - Aliments et boissons en vente dans les écoles

M. Desloges, surintendant de l'éducation, présente le rapport sur la politique n^{O} 3,303 - Aliments et boissons en vente dans les écoles. Une période de questions s'en suit et quelques suggestions sont apportées à la politique présentée.

À la suite de ce travail avec le comité, la politique sera finalisée et la version définitive de celle-ci sera présentée à une prochaine réunion du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur.

QUE le rapport en date du 18 décembre 2024 intitulé Consultation - Politique révisée no 3,303 - Aliments et boissons en vente dans les écoles soit reçu.

Proposée par : Anne-Sophie Ruest-Paquette

Appuyée par : Manoushka Aimable



QUE le comité recommande au Conseil l'approbation de la politique révisée telle que présentée.

Proposée par : Anne-Sophie Ruest-Paquette Appuyée par : Benoit Fortin

ADOPTÉES

6. ALIMENTATION SAINE DANS LES ÉCOLES

Les membres du comité ont pris connaissance d'une vidéo portant sur les petits déjeuners et collations dans les écoles de Viamonde, suivie d'une période de questions.

7. MISE À JOUR/SUGGESTIONS DES ORGANISMES : TOUR DE TABLE

Mx Ruest-Paquette, représentante de FrancoQueer informe le comité qu'une organisation partenaire, accompagnant les personnes immigrantes de la communauté noire de Toronto, a relevé une circulation de fausses informations portant sur la question 2SLGBTQIA+ au sein de cette communauté. Mx Ruest-Paquette invite les membres du comité à prendre connaissance des ressources suivantes :

- Nouvelles ressources accessibles en ligne : rapport de recherche (En quête de vérité et de respect) et outil de démystification (10 mythes à déconstruire) sur Les sujets 2SLGBTQIA+ au sein des communautés noires d'expression française.
- <u>Projet des Récits arc-en-ciel</u>: après avoir livré leur témoignage arc-enciel en quelques minutes, les Livres humains 2SLGBTQIA+ de FrancoQueer répondent aux questions des élèves (en salle de classe, durée variable: entre 45 et 90 minutes).

La représentante de FrancoQueer a souligné que l'organisme a développé de nouveaux contenus éducatifs, proposés sous forme d'ateliers, qui portent sur les jeunes, la diversité affective, sexuelle et de genre. Elle a également partagé les nouvelles publications disponibles sur le site Web de l'organisation à l'adresse : https://www.francoqueer.ca/ressources/publications. Elle a invité les membres du comité à prendre connaissance (voir Annexe A) de la description du tout nouveau service qu'offre l'organisme. Elle a terminé en remerciant Viamonde pour son appui et sa participation lors du Gala annuel de FrancoQueer.

Mme Dehye, représentante du Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara, nous indique que l'organisme se préparait à participer aux portes ouvertes des écoles Viamonde.



M. Koulibaly, représentant du Centre francophone de Hamilton (CFH) informe le comité des prochaines formations en leadership jeunesse qu'offrira l'organisme en collaboration avec « Le Réveil ». Il exprime le souhait de voir les écoles de Viamonde y participer. Par ailleurs, il souligne que le <u>Programme d'appui à la francophonie ontarienne (PAFO)</u> finance « Génération Franco-Influenceurs (GFI) », le plus récent programme de leadership lancé par le CFH. Destiné aux élèves de la 7e à la 12e année, ce programme vise à permettre aux jeunes leaders francophones sélectionnés, de créer des comptes sécurisés sur les réseaux sociaux les plus populaires de leur génération et de les alimenter avec du contenu vidéo. Enfin, il annonce que le CFH prépare, en collaboration avec le Centre de Santé Communautaire Hamilton/Niagara, les célébrations du Mois de l'Histoire des Noirs, prévues pour le 15 février 2025.

M^{me} Aimable, représentante du Centre Francophone de Toronto (CFT), informe le Comité qu'il y a eu plusieurs évènements durant le mois de décembre. Elle partage également au Comité que le 28 février 2025, le CFT soulignera le Mois de l'Histoire des Noirs. Les invitations seront lancées à leurs clientes et clients ainsi qu'à divers dignitaires.

MIle Ngueyap, de É.S. De Lamothe-Cadillac, la représentante des élèves, informe le Comité de sa participation aux activités francophones liées au temps des fêtes dans les écoles. Elle mentionne également avoir contribué à la promotion du Carnaval de Windsor en distribuant les tickets dans les écoles.

8. MISE À JOUR DU GUIDE SUR LE LANGAGE INCLUSIF

Mx Ruest-Paquette, représentante de FrancoQueer, souhaite obtenir des informations sur la révision du guide portant sur l'utilisation du langage inclusif au sein du Conseil scolaire Viamonde.

M. Kamga informe le comité que le guide est en phase de finalisation et que le langage inclusif est de plus en plus intégré dans les pratiques quotidiennes du Conseil. Lors de la réunion prévue en mars, une présentation portant sur l'écriture inclusive au sein du Conseil et dans les écoles sera faite aux membres du Comité.

Selon M. Fortin, le Conseil veille à ce que le langage neutre soit utilisé lors de nos réunions aussi bien que dans nos documentations.



9. DATES DES PROCHAINES RENCONTRES CÉÉDI

Les dates des prochaines rencontres du CÉÉDI se tiendront à 17h 30 via TEAMS :

- 5 mars 2025
- 27 mai 2025

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

À 18 h 50, le conseiller Fortin propose la levée de la réunion appuyé par Mme Mariam Hassan Dehye.

QUE la réunion soit levée.

ADOPTÉE

La présidente du Comité CÉÉDI Kristine Dandavino Le Surintendant de l'éducation **Hugues Kamga**



Annexe A

Programme jeunesse - 2024

Atelier

Slam sensibilisateur - Des mots, aux maux, au mieux-être...

Par Anne-Sophie Ruest-Paquette (2014/2024)

Premièrement rédigée en 2014 en prévision d'une intervention auprès d'un public adolescent dans une école secondaire francophone de confession catholique en Ontario, cette suite poétique sensibilisatrice résume les connaissances expérientielles et théoriques d'une chercheuse et survivante de harcèlement par les pairs au sein du système scolaire franco-ontarien. Ce *slam* couvre une panoplie de thèmes, dont l'intimidation entre élèves dans les écoles, la construction identitaire, la santé mentale, les relations interpersonnelles, le rôle des adultes ainsi que les discours sociétaux en raison desquels une telle violence perdure. Depuis les 10 dernières années, le texte a été retravaillé à maintes reprises, entre autres, pour divers publics adultes. Il a notamment été livré à des fins pédagogiques dans le cadre d'activités et de cours universitaires.

Publiccible	Variable
Dateetplagehoraire	Variable
Durée	120 minutes
Mode de livraison	De préférence, en mode présentiel



	Ţ
Objectifs	 Mieux comprendre : Les rouages et les impacts de l'intimidation sur la construction identitaire, la santé mentale et les relations interpersonnelles des élèves victimes et de leur famille, le tout du point de vue d'une personne survivante et chercheuse (témoignage) Le rôle de chacun e dans la création et le maintien d'une culture scolaire fondée sur la bienveillance et le respect Les facteurs contributifs au problème de l'intimidation dans les écoles
	 Autres objectifs possibles, selon le public cible : Explorer le potentiel du témoignage personnel à des fins de sensibilisation et d'empouvoirement Apprendre comment produire et livrer un slam à des fins de sensibilisation et d'empouvoirement Envisager l'application possible des images et des stratégies utilisées par l'autrice dans le cadre de sa pratique professionnelle Etc.



Déroulement	Introduction
	Mise en contexte
	 Traumavertissement
	Ressources d'aide
	o Plan
	 Consignes
	 Notez les mots-clés et les images qui vous interpellent personnellement.
	Que pouvez-vous retenir de ce témoignage pour XYZ (consigne variable selon le public cible)?
	Partie 1 (expériences d'intimidation à l'école et impacts)
	Les mots qui tuent
	 L'histoire de mes maux
	 Ma playlist identitaire
	 Jeux d'enfants
	○ Plénière
•	Partie 2 (mentalités et processus de rétablissement)
	 Violence à l'école et médias
	 Le poids d'mon passé
	 (Sur)vivre : le travail d'une vie
	 Depuis c'temps-là
	o Plénière
•	Partie 3 (rapports de pouvoir et appel à l'action)
	o Un problème sociétal
	 La bibliothèque de l'humanité
	o Des mots, aux maux, au mieux-être
	o Et si?
	○ Plénière
	Conclusion

o Appel à l'action



Le 5 mars 2025

AU COMITÉ ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

OBJET : Version définitive de la politique 3,401 (Aménagement linguistique) suite aux consultations publiques

Préambule

Le 18 décembre dernier, le comité a passé en revue la politique 3,401 et a émis ses commentaires. À la suite de la recommandation du comité, la politique a été envoyée en consultation publique pendant un mois le 20 décembre 2024.

Situation actuelle

Vous trouverez à l'annexe A la version définitive de la *Politique n° -3,401* (*Aménagement linguistique*). Cette version fait suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique et inclut plusieurs changements.

Veuillez noter que l'ensemble des commentaires reçus ont été analysés, mais que certains étaient davantage applicables aux procédures du Conseil plutôt qu'à la politique présentée.

Vous trouverez à l'annexe B les commentaires reçus lors de la consultation publique.

II EST RECOMMANDÉ:

QUE le rapport en date du 5 mars 2025 intitulé *Version définitive de la politique* 3,401 (Aménagement linguistique) suite aux consultations publiques soit reçu.

QUE le comité recommande au Conseil l'approbation de la politique telle que présentée.

Présenté et préparé par :

La surintendance de l'éducation Olivier St-Maurice

Annexes

A – Politique 3,401 (Aménagement linguistique)

B - Commentaires reçus lors de la consultation publique



ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Approuvée le 13 mai 2006 Révisée le 258 maiavril 2021<u>5</u> Prochaine révision en 20294-20305

Page 1 de 4

CONTEXTE PRÉAMBULE

Le 26_-octobre 2004, le ministère de l'Éducation de l'Ontario lançaita publié la Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française (PAL). La PAL définit le mandat de l'éducation de langue française en Ontario, les objectifs stratégiques ainsi que les principaux axes d'intervention pour atteindre ces objectifs. pour promouvoir la langue et la culture françaises et pour améliorer le rendement des élèves des écoles de langue française. Cette Politique vise à aider les élèves francophones de l'Ontario à préserver leur culture, à améliorer leur rendement scolaire et à renforcer leur fierté. Par ailleurs, elle a pour but de garder un plus grand nombre d'élèves dans les écoles de langue française.

La principale raison d'être de la politique d'aménagement linguistique est de contribuer, par des interventions ciblées et planifiées, au développement durable des communautés scolaires de langue française en Ontario et à la pérennité de la langue française. La PAL a comme objectif de favoriser un rapport positif à la langue française et à la culture francophone chez les élèves qui fréquentent une école de langue française tout en soutenant leur apprentissage et leur bien-être. À cette fin, elle préconise une approche flexible et ouverte sur la diversité linguistique et culturelle qui caractérise l'effectif scolaire dans les écoles de langue française de l'Ontario.

Voici les trois résultats escomptés de la PAL au niveau provincial :

- 1. Élèves : Capacité accrue à acquérir les compétences en communication orale afin de maximiser l'apprentissage et la construction identitaire.
- 2. Personnel scolaire : Capacité accrue à œuvrer en milieu minoritaire afin d'appuyer les apprentissages scolaires et le développement identitaire de chaque élève.
- 3. Conseil scolaire : Capacité accrue à maintenir et augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et aux communautés francophones.

DÉFINITION

Aménagement linguistique : est la mise en œuvre, par les institutions éducatives, d'interventions planifiées et systémiques visant à assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît l'importance de la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* et s'engage à contribuer à l'atteinte des résultats escomptés par celle-ci tels que présentés ci-dessus.

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Page_-2 de 4

Ces résultats s'inscrivent harmonieusement dans la mission et la vision du Conseil, ainsi qu'à la Promesse Viamonde, qui stipule de façon explicite l'objectif selon lequel l'élève du Conseil scolaire Viamonde affirme avec fierté et engagement son identité francophone.—

Mission : Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont des citoyennes et citoyens du monde.

Vision : Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.

La Politique d'aménagement linguistique énonce <u>les_cinq</u> visées stratégiques <u>suivantes</u>, auxquelles le Conseil souscrit<u>: et cinq axes d'intervention qui assurent une planification ciblée des activités à entreprendre et des produits livrables dans le but d'atteindre les résultats qu'il s'est fixés annuellement. Les plans d'action qui découleront de la mise en œuvre devront donc être en cohérence avec ces visées et ces axes.</u>

Les visées stratégiques de la Politique d'aménagement linguistique consistent à :

- Offrir dans les écoles de langue française un enseignement de qualité adapté au milieu minoritaire—;—
- Former des jeunes francophones responsables, compétents et forts de leurs identités linguistiques et culturelles—;
- Augmenter les capacités de la communauté d'apprentissage (c'est-à-dire le personnel scolaire, les parents et les élèves) à soutenir le développement linguistique et culturel de la communauté dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie-;-
- Élargir et animer <u>l'</u>espace francophone en établissant des partenariats solides entre <u>l'</u>école, la famille et la communauté locale et élargie <u>-</u>;-
- Accroître la vitalité des institutions éducatives ontariennes en favorisant, entre autres, le recrutement et la rétention des élèves des écoles de langue française et contribuer ainsi au développement durable des communautés francophones.

<u>De plus, le Conseil souscrit aux Les-</u>cinq axes d'intervention de la *Politique d'aménagement linguistique* sont_-:

- L'axe de l'apprentissage <u>-</u>;
- L'axe de la construction identitaire -;
- L'axe du leadership participatif ::
- L'axe de l'engagement parental et communautaire—;
- L'axe de la vitalité institutionnelle.

Le Conseil scolaire Viamonde entrevoit l'identité francophone comme le résultat d'une démarche continue et dynamique par laquelle l'élève développe un rapport positif à la langue française et aux cultures francophones. Cette identité existe en juxtaposition aux autres facettes identitaires qui constituent chaque personne.

Il est dans l'esprit de cette politique que l'apprentissage tout au long de la vie, la construction identitaire et le développement des capacités sont des processus continus qui interpellent toutes les personnes qui de près ou de loin œuvrent au sein du Conseil.

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Page_-3 de 4

DÉFINITION

Aménagement linguistique : la mise en œuvre, par les institutions éducatives, d'interventions planifiées et systémiques visant à assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire.

MODALITÉS

1. Engagement du Conseil

Le Conseil s'engage à poursuivre le développement de sa culture d'amélioration dans l'atteinte des résultats provinciaux visés et collaborera pleinement tant au niveau provincial que dans toutes les communautés desservies par ses écoles sur le territoire du Centre-Sud-Ouest pour le développement durable de la communauté francophone.

Le Conseil et ses écoles s'engagent donc à :

- Faciliter, dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie, la réussite scolaire de chaque élève par la mise en place de programmes et de services pertinents et de qualité qui reflètent la diversité linguistique et culturelle des communautés francophones ; spécificité de la communauté francophone et qui tiennent compte des effets du contexte anglophone sur l'apprentissage, des matières et des disciplines scolaires.
- •
- Soutenir la démarche identitaire francophone des élèves et du personnel scolaire par la mise en place de conditions favorables à la prise de conscience linguistique et culturelle, de même que par la création d'un espace francophone qui tient compte du dynamisme et respecte le pluralisme des communautés de langue française en Ontario.
- Favoriser la construction de l'identité et l'expression de la fierté d'être francophone par la mise en place de conditions favorables à la création d'un espace francophone qui tient compte du dynamisme et respecte le pluralisme de la communauté de langue française de l'Ontario.
- Développer les capacités de l'ensemble de la communauté scolaire-et des élèves à soutenir <u>la démarche identitaire francophone des élèves et favoriser</u> le développement <u>d'un rapport positif à la langue française et aux cultures francophones linguistique et culturel de la communauté dansen s'inscrivant dans</u> une vision qui favorise l'apprentissage tout au long de la vie.
- <u>Accroître les liensTravailler en collaboration</u> avec les partenaires et les appuyer dans <u>leur capacité àen</u> développ<u>anter</u> les programmes, les ressources et les services nécessaires.
- Impliquer les élèves à la planification et la promotion d'initiatives qui répondent à leurs identités linguistiques et culturelles et en tenant compte de la diversité de ces identités.
- Favoriser et fournir les ressources nécessaires pour que ses écoles et services planifient des initiatives multidisciplinaires, permettant ainsi aux élèves de développer des compétences transdisciplinaires dans le cadre de leur construction identitaire.
- Accroître Assurer la vitalité du Conseil et de ses écoles par un leadership éducationnel

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Page_4 de 4

qui met l'accent sur les capacités à induire des changements stratégiques contribuant à la ——pérennité de cess institutions <u>francophones</u> et au développement durable des communautés ——francophones.

RÉFÉRENCES ÷

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2004). -L'aménagement linguistique en un clin d'œil. Gouvernement de l'Ontario. -

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2004). -Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française. Gouvernement de l'Ontario. -

- 1. Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française Octobre 2004
- 2. L'Aménagement linguistique en un clin d'œil Charte.



ANNEXE B

Je réponds au nom ou comme membre :	Nombre
Personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	49
Personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non- syndiqués)	2
Présidence du conseil d'école	6
Suppléante	1
Parent, tuteur ou tutrice	3
Représentants syndicaux	2
Agent de soutien (PPSE)	1
Comité de participation des parents (CPP)	1
Conseil des parents, Charles Sauriol	1
Total général	66



)	Heure de début	Heure de fin	Adresse de messagerie	Nom	Je réponds au nom ou comme membre :	Si Autre, veuillez préciser	Voici mes commentai res	Voici mes commentaires pour Préambule	Voici mes commentaires pour Énoncé de politique	Voici mes commentaires pour Définition	Voici mes commentaires pour Modalités	Voici mes commentair es pour Références	Veuillez indiquer tout autre commentair e	Heure de la dernière modifica tion
	12-20-24 13:48:07	12-20-24 13:49:06	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun							
	12-20-24 13:48:43	12-20-24 13:49:36	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun							
	12-20-24 13:50:09	12-20-24 13:50:52	anonymous		du personnel des bureaux administrati fs (syndiqués et non- syndiqués)		Aucun							





						SOS LOKS DE L	 -011 : 0D-12Q-0	_		
4	12-20-24 13:49:52	12-20-24 13:51:27		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun					
5	13:51:38			de la présidence du conseil d'école	Aucun					
6	13:53:25	13:54:44	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun					
7	12-20-24 13:55:11	12-20-24 13:55:56	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun					
8	12-20-24 13:56:01	12-20-24 13:56:11	anonymous	de la présidence du conseil d'école	Aucun					



Conseil scolaire Viamonde

_						goo Lone DE Li	 		
•	13:58:30	12-20-24 13:58:43	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun				
		13:59:58		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun				
	12-20-24 14:15:51	12-20-24 14:18:16	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun				



1	12-20-24	12-20-24	anonymous	du	Pour les	Pour le point:			
1 2	14:36:42	14:39:47	u,	personnel	différentes	Offrir dans les			
-	1	2		des écoles	sections	écoles de langue			
				(directions,	(veuillez	française un			
				directions	indiquer vos	enseignement de			
				adjointes,	commentaire	qualité adapté au			
				personnel	s ci-dessous)	milieu			
				enseignant,	3 Ci dessous)	minoritaire ;			
				de		Comment			
				secrétariat,		planifiez-vous			
				de		offrir cet			
				conciergerie		enseignement de			
				Concier genie		qualité? Est-ce			
						que c'est un			
						enseignement			
						fait en classe par			
						l'enseignant			
						titulaire en			
						même temps que			
						l'enseignement			
						des autres			
						attentes? Est-ce			
						que c'est fait par			
						un enseignant-e			
						désignée pour ce			
						groupe d'élèves			
						(enseignante			
						ressource, ALF,			
						autre)?			
1	12-20-24	12-20-24	anonymous	du	Aucun	autre):			
3	14:51:49	14:52:46	anonymous	personnel	Adedii				
,	17.31.73	17.52.70		des écoles					
				(directions,					
				directions					
				adjointes,					
				personnel					
				enseignant,					
				de					
				secrétariat,					
				de					
				conciergerie					
				Conciergerie					



Conseil scolaire Viamonde

					HILLIATIVES KE	700 IONO 21 II	 -		
1 4	12-20-24 15:44:47	12-20-24 15:45:17	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun				
1 5	12-20-24 16:10:38	12-20-24 16:11:05	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun				
6	12-21-24 9:08:25	12-21-24 9:09:02	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun				
1 7	12-21-24 9:55:29	12-21-24 9:56:13	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de	Aucun				



Conseil scolaire Viamonde

					CHINEN	I ATKED KE	ÇUS LORS DE LA	A CONSULTAT	TON PUBLIQU	JE		
				secrétariat, de conciergerie)								
1 8	12-23-24 16:40:03	12-23-24 16:41:01	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun						
1 9	12-24-24 5:38:16	12-24-24 5:43:58	anonymous	Suppléante	Suppléan te	Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaire s ci-dessous)	Bien définit mais je remarque beaucoup de phrases barrées.	C'est clair et précis	Une definition simple et facile à comprendre.	Les points sont bien énoncés	Bien citées	
2 0	12-24-24 13:16:33	13:17:26		du personnel des bureaux administrati fs (syndiqués et non- syndiqués)		Aucun						
1	12-26-24 7:54:25	12-26-24 8:07:06		de parent, tuteur ou tutrice		Aucun						
2 2	12-26-24 10:06:41	12-26-24 10:08:20	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de		Aucun						





					11/121120 112	ÇUS LUKS DE LI	1 00110021711	<u> </u>		
				secrétariat, de conciergerie)						
2 3	12-26-24 19:37:58	19:38:17		des représentan ts syndicaux	Aucun					
2 4	12-27-24 20:25:51			du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun					
2 5	12-28-24 9:39:18	9:41:03		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun					
2 6	12-28-24 9:45:04	12-28-24 9:48:22	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de	Aucun					



ANNEXE C

 COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE												
				conciergerie								
)								



					CHILLIA	IAIKLS KL	ÇUS LUKS DE LI	A CONSULTAT	TOM LODETÓ			
2	12-28-24	12-28-24	anonymous	du		Pour les	Le préambule de la	Cet énoncé de	Cette définition	Les modalités de la	Les références	Un point
7	18:26:56	19:10:01		personnel		différentes	PAL met en lumière	politique reflète	de	Politique	citées offrent	complémenta
				des écoles		sections	les objectifs	l'engagement du	l'aménagement	d'aménagement	une base	ire à
				(directions,		(veuillez	essentiels de	Conseil scolaire	linguistique est	linguistique sont	solide et	souligner est
				directions		indiquer vos	promouvoir la	Viamonde envers	claire et	essentielles pour	pertinente	l'importance
				adjointes,		commentaire	langue et la culture	la mise en œuvre	pertinente, car	garantir une mise	pour	d'adopter
				personnel		s ci-dessous)	françaises,	de la Politique	elle met en	en œuvre efficace	contextualiser	une approche
				enseignant,			d'améliorer le	d'aménagement	évidence son	et structurée de	et approfondir	interdisciplin
				de			rendement des	linguistique,	caractère planifié	ses objectifs. Elles	la Politique	aire dans
				secrétariat,			élèves et de	alignée sur sa	et systémique,	favorisent une	d'aménageme	l'application
				de			renforcer leur	mission et sa	essentiel pour	approche	nt	de la
				conciergerie			identité francophone	vision. En	garantir la	systématique grâce	linguistique.	Politique
)			en milieu	définissant cinq	protection et la	à des axes	La Politique	d'aménagem
				,			minoritaire. Il insiste	visées	valorisation de la	d'intervention	de 2004	ent
							sur le rôle des	stratégiques et	langue et de la	clairs, notamment	constitue un	linguistique.
							élèves, du personnel	cinq axes	culture	en matière	document	En intégrant
							scolaire et des	d'intervention	françaises en	d'apprentissage, de	fondateur,	des
							conseils scolaires	clairs, il vise à	milieu	construction	essentiel pour	collaboration
							pour assurer la	promouvoir un	minoritaire. En	identitaire et de	comprendre	s entre les
							vitalité des écoles de	enseignement de	insistant sur la	vitalité	les objectifs et	domaines de
							langue française et	qualité, renforcer	transmission	institutionnelle.	les	l'éducation,
							le développement	l'identité	intergénérationn	Cependant, elles	orientations	de la culture,
							durable de la	francophone,	elle, elle souligne	gagneraient à être	stratégiques	et des
							communauté	mobiliser les	l'importance de	enrichies par des	en matière	technologies,
							francophone.	communautés et	la durabilité	mécanismes	d'éducation	le Conseil
							Toutefois, il pourrait	assurer la vitalité	culturelle.	d'évaluation plus	en langue	pourrait
							être enrichi par des	des institutions	Toutefois, elle	précis et des outils	française en	diversifier les
							données	éducatives.	pourrait être	de suivi adaptés	Ontario.	outils et les
							contextuelles, des	L'accent mis sur	enrichie en	pour mesurer	Quant à	stratégies
							exemples concrets	la collaboration,	précisant les	l'impact réel des	L'Aménageme	pour soutenir
							et une mention	la construction	types	initiatives. De plus,	nt linguistique	le
							explicite des	identitaire et le	d'interventions	une répartition	en un clin	développeme
							stratégies pour	développement	(pédagogiques,	claire des	d'œil, il	nt
							inclure les élèves	durable	communautaires	responsabilités	semble fournir	linguistique
							issus de	démontre une	ou	entre les acteurs	un aperçu	et culturel.
							l'immigration.	approche	institutionnelles)	(écoles, parents,	synthétique et	De plus,
							Tillingration:	cohérente et	pour refléter	communauté) et	accessible,	l'implication
								inclusive pour	l'étendue des	une flexibilité	utile pour	accrue des
								soutenir la	stratégies	accrue dans les	sensibiliser	jeunes dans
								réussite des	utilisées et leur	stratégies	divers publics.	la
								élèves et la	impact sur le	permettraient de	Toutefois, il	planification
								communauté	développement	mieux répondre	serait	et la
								francophone en	identitaire des	aux besoins	bénéfique	promotion
								milieu		évolutifs des élèves	d'élargir les	des initiatives
								minoritaire.	apprenants.	francophones en	références en	linguistiques
								Toutefois, un		milieu minoritaire.	incluant des	pourrait
								point à améliorer		mineu minoritalre.	études	renforcer leur
								serait d'intégrer			récentes ou	sentiment





			OFFICE	IAIKES KE	ÇOS LOKS DE LA		TOIL I OPETA	<u> </u>			
						des mécanismes			des exemples	d'appartenan	
						concrets pour			concrets	ce et leur	
						évaluer l'impact			d'application	engagement	
						des actions			pour enrichir	envers la	
						entreprises et			l'analyse et	francophonie.	
						ajuster les			l'actualiser	Enfin, une	
						stratégies en				communicati	
						fonction des				on proactive	
						résultats				sur les	
						obtenus.				résultats	
										obtenus	
										pourrait	
										inspirer	
										d'autres	
										communauté	
										S	
										francophones	
										en contexte	
										minoritaire.	



Conseil scolaire Viamonde

						GOO LONS DE LA	 	4		
8	12-30-24 11:00:40	12-30-24 11:01:37	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun					
2 9	12-31-24 6:24:44	12-31-24 6:25:46	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun					
3 0		1-1-25 13:38:57	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun					
3 1	1-2-25 0:48:21	1-2-25 0:49:06	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de	Aucun					



ANNEXE C

		secrétariat de					
		concierger)	=				



			COMME	MIAIKES KE	ÇUS LORS DE LA	A CONSULTAT	TON PUBLIQUE			
3 1-3-25	1-3-25	anonymous	de la	Pour les	Analyse des lacunes	 Objectifs 	pourquoi as-tu	1. Objectifs mal	Les références	Pour
2 7:15:16	7:41:01		présidence	différentes	structurellesObjectifs	vagues ou non	retiré	précisés ou trop	citées dans la	transformer
			du conseil	sections	mal définis ou non	mesurables	Aménagement	généraux :Constat	structure	les politiques
			d'école	(veuillez	mesurables :Constat	:Constat : Les	linguistique?????	: Les	révèlent	du Conseil
				indiquer vos	: Les résultats	visées	??	engagements, tels	plusieurs	scolaire
				commentaire	escomptés ne	stratégiques,		que « faciliter la	lacunes	Viamonde en
				s ci-dessous)	semblent pas	telles que «		réussite scolaire »	importantes	un plan
				,	reposer sur des	former des		ou « favoriser la	qui pourraient	d'action
					critères spécifiques	jeunes		construction de	compromettre	concret et
					et mesurables. Par	francophones		l'identité »,	l'efficacité des	réalisable, il
					exemple, le terme «	responsables »		manquent de	politiques	est essentiel
					capacité accrue »	ou « accroître la		spécificité quant	mises en	de définir des
					reste vague et	vitalité des		aux moyens à	œuvre. Tout	objectifs
					n'indique pas	institutions		employer et aux	d'abord, ces	mesurables
					comment ces	éducatives »,		résultats	documents	avec des
					capacités seront	restent générales		attendus.Argument	datent tous de	échéances
					évaluées ou à quel	et ne précisent		: Pour renforcer	2004, ce qui	claires, de
					niveau elles doivent	pas comment ces		l'impact des	pose un	prioriser les
					être	objectifs seront		engagements, le	problème de	initiatives
					atteintes.Argument:	évalués.Argumen		Conseil devrait	pertinence	stratégiques
					Pour assurer	t : Des		intégrer des	face aux	et de
					l'efficacité de la mise	indicateurs de		indicateurs	évolutions	développer
					en œuvre, les	performance		spécifiques et	démographiqu	des
					objectifs devraient	précis (par		mesurables (par	es, éducatives	stratégies de
					inclure des	exemple, des		exemple, taux de	et	mise en
					indicateurs de	taux de rétention		réussite, nombre	linguistiques	œuvre
					performance clairs	ou des résultats		d'activités	récentes. De	détaillées.
					et des échéanciers	mesurables dans		culturelles	plus, les	Cela inclut la
					pour mesurer les	les évaluations		organisées).2.	sources	création de
					progrès.Absence	linguistiques)		Absence de	proviennent	programmes
					d'une stratégie claire	sont nécessaires		priorisation des	exclusivement	éducatifs
					pour les	pour vérifier		initiatives :Constat	du ministère	adaptés, le
					interventions	l'impact de ces		: Les engagements	de l'Éducation	soutien à la
					:Constat : Bien que	initiatives.2.		couvrent une large	de l'Ontario,	construction
					la PAL mentionne	Absence de		gamme de	limitant ainsi	identitaire
					des « interventions	planification		priorités, mais il	les	francophone
					ciblées et planifiées	détaillée		n'y a pas	perspectives	et des
					», elle n'explique	:Constat : Bien		d'indication claire	et la diversité	interventions
					pas concrètement	que le texte		sur les priorités	des	ciblées pour
					les stratégies ou les	mentionne des «		stratégiques ou sur	approches.	répondre au
					actions spécifiques à	plans d'action en		l'ordre dans lequel	Ces	contexte
					entreprendre pour	cohérence avec		ces initiatives	références	anglophone.
					atteindre ses	les visées », il		seront mises en	semblent	Une
					objectifs.Argument :	n'y a pas de		œuvre.Argument :	aussi	collaboration
					Sans un plan	détails sur les		Une priorisation	manquer de	active avec
					d'action détaillé, la	étapes concrètes,		des initiatives	données	les parties
					mise en œuvre	les ressources		permettrait de	empiriques	prenantes,
					risque d'être	nécessaires ou		concentrer les	récentes ou	des





			COMMEN	I WIKE 2 KE	ÇUS LORS DE L <i>i</i>	4 CONSULTAT	TON LOBITAGE				
					incohérente, ce qui	les calendriers	ressources	imitées	d'analyses	mécanismes	
					compromettrait la	pour la mise en	sur les actio	ns les	contextuelles	de	
					réalisation des	œuvre.Argument	plus impact	antes.3.	permettant	rétroaction	
					résultats	: Sans une feuille	Approche lii	nitée à	d'évaluer les	structurés et	
					escomptés.Insuffisa	de route	la sensibilis		résultats des	des systèmes	
					nce de prise en	opérationnelle, la	sans détails	sur	politiques	de suivi	
					compte des défis	politique risque	l'exécution		depuis leur	permettront	
					actuels :Constat :	de manquer de	:Constat : l	.es	adoption. Par	d'assurer	
					Les défis spécifiques	direction claire,	engagemen	ts font	ailleurs, elles	l'efficacité et	
					auxquels les écoles	ce qui limite son	référence à		n'intègrent	l'adaptabilité	
					de langue française	efficacité.3.	concepts ab		pas les	du plan. En	
					font face (baisse des	Limites dans	comme « cı	éer un	réalités	allouant des	
					inscriptions, attrition	l'intégration des	espace		spécifiques	ressources	
					linguistique,	parties prenantes	francophone		des	adéquates,	
					diversité linguistique	:Constat : La	développer		communautés	en renforçant	
					accrue) ne sont pas	participation des	rapport pos	itif »,	locales ou des	les capacités	
					explicitement	parents, des	sans détaille		écoles, ce qui	des équipes	
					abordés.Argument :	élèves et des	actions con		risque	et en	
					La politique	membres de la	nécessaires		d'affaiblir leur	établissant	
					gagnerait en	communauté	parvenir.Ar		adaptabilité.	des	
					pertinence et en	francophone est	: Le Conseil		Enfin, aucun	partenariats	
					efficacité si elle	mentionnée mais	gagnerait e	า	suivi ou	solides, le	
					reconnaissait ces	sans spécifier les	crédibilité e		révision	Conseil	
					obstacles et	mécanismes ou	décrivant d		régulière de	pourra .	
					proposait des	plateformes de	actions spé	cifiques	ces politiques	promouvoir	
					solutions	consultation.Argu	telles que		n'est	la diversité	
					adaptées.Manque de	ment : Un	l'organisatio	n ae	mentionné, et	culturelle,	
					consultation et de	engagement	formations,		le lien	assurer la	
					participation	concret et	l'élaboration		explicite entre	pérennité des	
					communautaire	structuré des	nouveaux o		les références	initiatives et	
					:Constat : Il n'est pas précisé si la	parties prenantes	pédagogiqu		et les axes	atteindre ses objectifs de	
					communauté	est essentiel pour garantir que	renforceme partenariats		d'intervention n'est pas	développeme	
						la politique			détaillé. Pour	nt durable	
					scolaire, les parents ou les élèves eux-	répond aux	Inadéquation au contexte		pallier ces	des	
					mêmes ont été	besoins réels des	anglophone		faiblesses, il	communauté	
					impliqués dans	communautés	:Constat : E		est crucial de	S	
					l'élaboration ou la	scolaires.4.	le texte me		proposer une	francophones	
					mise en œuvre de	Faible adaptation	le « context		révision	Trancophones	
					cette	au contexte local	anglophone		actualisée des	•	
					politique.Argument :	:Constat : Bien	propose pas		politiques en		
					Une consultation	que la politique	stratégies	, ac	s'appuyant		
					insuffisante peut	évoque les	spécifiques	nour	sur des		
					conduire à une	milieux	atténuer so		sources		
					déconnexion entre	minoritaires, elle	impact sur	•	variées et		
					les besoins réels des	ne détaille pas	l'apprentiss	age ou	contemporain		
					parties prenantes et	comment elle	la construct		es, tout en		
					les mesures	répond aux	identitaire		intégrant des		
	1	l	l l		ico micourco	reporte dux	identituire		integrant acs	1	L



COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA	CONSULTATION PUBLIQU	JE		
préconisées par la	spécificités des	francophone.Argu	analyses	
	différents	ment : Une	empiriques et	
	contextes locaux	approche adaptée	des exemples	
	(par exemple,	pourrait inclure des	de bonnes	
	écoles rurales	programmes	pratiques	
	versus	immersifs ou des	issues de	
	urbaines).Argum	activités bilingues	contextes	
	ent : Une	valorisant la langue	locaux et	
	approche	française dans un	internationaux	
sur la diversité »,	différenciée qui	contexte	. Cela	
	tient compte des	anglophone	garantirait la	
	particularités	dominant.5. Faible	pertinence et	
intégrer la diversité	locales	collaboration	l'efficacité des	
dans les	permettrait	explicitée avec les	politiques face	
programmes	d'optimiser	parties prenantes	aux besoins	
scolaires ou les	l'impact de la	:Constat : La	actuels.	
pratiques	politique.5.	mention de		
pédagogiques n'est	Insuffisance	partenariats avec		
	d'attention à la	les communautés		
	diversité	et les familles reste		
	culturelle et	vague et ne précise		
	identitaire	pas les		
	:Constat : Le	mécanismes de		
	texte souligne	collaboration.Argu		
	une identité	ment : Des		
	francophone « en	initiatives claires,		
	juxtaposition aux	telles que des		
	autres facettes	comités		
	identitaires »,	consultatifs ou des		
	mais n'indique	consultations		
	pas comment ces	publiques		
	facettes seront	régulières,		
	valorisées ou	renforceraient		
	intégrées dans le	l'engagement des		
	cadre	parties		
	scolaire.Argumen	prenantes.6.		
	t : Pour que les	Manque de vision		
	élèves	opérationnelle pour		
	développent un	le développement		
	rapport positif à	durable :Constat :		
	la langue et à la	Le développement		
	culture francophones la	durable de la		
	francophones, la	communauté		
	politique devrait inclure des	francophone est		
	stratégies claires	mentionné, mais les actions		
	pour célébrer et			
	intégrar la	concrètes pour y		
	intégrer la	parvenir ne sont		





	CO	MINENIAIRES K	EÇUS LORS DE LA		TON POBLICO	<u> </u>		
				diversité		pas		
				identitaire.6.		décrites.Argument		
				Ambiguïté sur les		: Le Conseil		
				résultats		pourrait inclure des		
				attendus		initiatives telles		
				:Constat : Les		que le recrutement		
				expressions		actif dans les		
				comme «		communautés		
				développement		francophones ou		
				durable des		des campagnes de		
				communautés »		sensibilisation pour		
				ou «		attirer et retenir les		
				apprentissage		élèves.7. Faible		
				tout au long de		mise en avant de		
				la vie »		la diversité		
				manquent de		linguistique et		
				clarté quant à		culturelle :Constat		
				leur signification		: Bien que la		
				dans le cadre		diversité soit		
				éducatif.Argume		mentionnée, il n'y		
				nt : Une		a pas de stratégie		
				définition précise				
				des résultats		claire pour la refléter dans les		
				attendus, accompagnée		programmes ou les		
				d'exemples		services.Argument : La mise en œuvre		
				concrets, faciliterait la		de programmes		
				compréhension		spécifiques aux		
						divers besoins		
				et la mise en		linguistiques et		
				œuvre.Propositio		culturels des		
				n pour un		communautés		
				argumentaire		locales renforcerait		
				structuré :Pour		la pertinence de		
				renforcer vos		l'approche du		
				critiques, vous		Conseil.Proposition		
				pouvez articuler		pour un		
				vos arguments		argumentaire		
				en suivant ces		structuré		
				axes :Souligner		:Demander des		
				l'importance de		objectifs		
				critères		mesurables et un		
				mesurables et		suivi clair des		
				d'indicateurs de		progrès.Exiger une		
				performance.Exig		priorisation		
				er une		stratégique pour		
				planification		guider la mise en		
				détaillée avec		œuvre.Proposer		



ANNEXE C

	COMM	CIATATES KE	ÇUS LOKS DE LA					
				des échéances et		des initiatives		
				des ressources		concrètes adaptées		
				allouées.Plaider		au contexte		
				pour une		anglophone.Insiste		
				participation		r sur une		
				accrue et		collaboration active		
				structurée des		et structurée avec		
				parties		les parties		
				prenantes.Mettre		prenantes.Promouv		
				en avant la		oir une intégration		
				nécessité de		plus forte de la		
				répondre aux		diversité dans les		
				spécificités				
				locales.Insister		politiques et les		
				iocales.msister		programmes.		
				sur une meilleure				
				valorisation de la				
				diversité				
				culturelle et				
				identitaire.				
					1			



_						- goo Lons DL L			
3 3	1-3-25 14:13:28	1-3-25 14:14:47	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun				
3	1-3-25 14:46:08	1-3-25 14:50:07	anonymous	Agent de PPSE soutien	Aucun				
3 5	1-5-25 0:26:10	1-5-25 0:28:59	anonymous	des représentan ts syndicaux	Aucun				
3 6	1-5-25 11:08:45	1-5-25 11:09:00	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun				
3 7	1-5-25 12:09:13	1-5-25 12:10:43	anonymous	du so personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun				



					111/121120 112	ÇUS LUKS DE L	1 00110011711	-0.1 . OD-1-Q				
3 8	1-5-25 12:52:35	1-5-25 12:53:01	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun							
3 9	1-5-25 14:08:28	1-5-25 14:08:58	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun							
4 0	1-5-25 21:08:09	1-5-25 21:19:00	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaire s ci-dessous)	J'apprécie l'ajout de l'approche de flexibilité compte tenu des familles exogrames qui font des efforts soutenus d'appuyer leurs enfants et nos apprennants dans la langue.	La mention explicite des différentes facettes identitaire et autres cultures offre un lien plus étroit avec la vision et promesse Viamonde à développer des individus ouverts sur le monde.	aucun commentaire	Ceci met en valeur avec efficacité l'inclusion chez les francophone tout en soulignant l'importance de la mise en place de stratégies pour le développement durable des communautés francophones.	aucun commentaire	Cette version est cohérente avec le plan stratégique ainsi que la mission, vision et philosophie Viamonde.	
4 1	1-6-25 8:32:09	1-6-25 8:32:48	anonymous	du Comité de participatio n des parents (CPP)	Aucun							



	1 4 6 25	4.6.05		1 1	T		I		1/6:	T			
4	1-6-25	1-6-25	anonymous	du	Animatri	Pour les	Je pense que l'on	Le Conseil	La définition,	Au point suivant:	aucun	aucun.	
2	8:47:52	9:15:01		personnel	ce	différentes	devrait conserver le	scolaire	bien que	Développer les			
				des écoles	culturelle	sections	vocabulaire suivant:	Viamonde	textuellement	capacités du			
				(directions,	54.54.55	(veuillez	promouvoir la	entrevoit	inchangée,	personnel scolaire,			
							promouvoir ia						
				directions		indiquer vos	langue et la culture	l'identité	devrait à mon	des familles et des			
				adjointes,		commentaire	française. Cette	francophone	avis être au	élèves à soutenir la			
				personnel		s ci-dessous)	Politique vise à aider	comme le	début de la	démarche			
				enseignant,		•	les élèves	produit: cette	politique et non	identitaire			
				de			francophones de	tournure de	sur la page 3.	francophone et à			
				secrétariat,			l'Ontario à préserver	phrase peut être	Sur la page 5.	favoriser le			
				de			leur culture, à	mal interprétée		développement			
				conciergerie	!		améliorer leur	On veut créer		d'un rapport positif			
)			rendement scolaire	des produits?		à la langue			
		1		1	1		et à renforcer leur	Des		française et aux	1		
							fierté.Le mot	effectifs?L'identit		cultures			
							pérennité englobe	é francophone et		francophones de la			
		1					cela, mais c'est	la construction		communauté, en	1	1	
							moins clair. Au point	identitaire sont		s'inscrivant dans			
							3: Conseil scolaire :	intrinsèques à		une vision qui			
							Capacité accrue à	l'individus et ne		favorise			
							maintenir et	peuvent pas être		l'apprentissage			
							augmenter l'effectif	qualifié de		tout au long de la			
							scolaire afin de	produits Cela		vie.On parle de			
							contribuer à la	peut porter à		favoriser le			
							vitalité des écoles de	confusion.		leadership des			
								confusion.					
							langue française et			élèves, on devrait			
							aux communautés			les inclure au			
							francophones:			même titre que les			
							L'effectif scolaire			adultes dans le			
							est-il une priorité de			processus puisque			
							la PAL? Oui pour			bien que les			
							maintenir la vitalité			enseignants et les			
							des institutions et			parents			
							des écoles			soutiennent la			
										démarche			
		1								identitaire, en	1	1	
										favorisant l'accès à			
										des référents			
										culturels par			
										exemple, la			
										construction			
		1								identitaire	1	1	
		1								francophone est le	1	1	
										travail personnel			
		1								de l'élève.	1	1	



					HILLIATIVES KE	700	1 00:100=1711	 		
3		1-6-25 9:28:17	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun					
4 4		1-6-25 9:45:30	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun					
4 5		1-6-25 10:33:31	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun					
6	1-6-25 10:53:45	1-6-25 10:54:38	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de	Aucun					



					MMENIAIKES KE	ÇOS LOKS DE LA	CONSOLIAI	TOM LODET OF	<i>,</i> _		
				secrétariat, de conciergerie)							
4 7	1-6-25 11:09:20	1-6-25 11:09:37	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun						
4 8	1-6-25 12:55:03	1-6-25 12:57:02	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaire s ci-dessous)	Remette la grammaire comme outils de base de l'apprentissage de la langue. Aucune langue ne peut s'apprendre sans sa grammaire.					





						GUS LUKS DE LA		TOILLOPFIA	<u> </u>		
2 0	14:49:12	1-6-25 14:56:32	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaire s ci-dessous)		Offrir dans les écoles de langue française un enseignement de qualité adapté au milieu minoritaire - cela veut dire quoi exactement? On baisse la barre pour réussir en français mais en bout de ligne cela fait des élèves avec un français d'un niveau très faible comparé avec le Québec ou d'autres pays francophones.				
(1-6-25 16:05:43	1-6-25 16:11:11	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun						
5	1-6-25 20:45:15	1-6-25 20:46:50	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun						



	COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE											
5 2	1-7-25 16:53:25	1-7-25 16:53:58	anonymous	de la présidence du conseil d'école	Aucun							
5 3	1-8-25 2:45:23	1-8-25 2:47:09	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun							
5 4		1-8-25 9:52:44	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun							
5 5	1-10-25 12:20:11	1-10-25 12:36:49	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun							



						COS LORS DE LA	1 00:100=171	<u> </u>		
5	1-12-25 12:59:41	1-12-25 13:00:13	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de	Aucun					
5 7	1-12-25 21:57:07	1-12-25 21:58:24	anonymous	conciergerie)	Aucun					
				personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)						
5 8	1-13-25 9:04:51	1-13-25 9:05:33	anonymous	de la présidence du conseil d'école	Aucun					
5	1-13-25 10:11:34	1-13-25 10:12:49	anonymous	de la présidence du conseil d'école	Aucun					
6 0	1-15-25 10:38:38	1-15-25 10:38:49	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun					



						ÇOS LONS DE L	 <u> </u>		
6		1-15-25 21:32:31	anonymous	du	Aucun				
1	21:29:04	21:32:31		personnel					
				des écoles					
				(directions,					
				directions					
				adjointes,					
				personnel					
				enseignant,					
				de					
				secrétariat,					
				de					
				conciergerie					
)					
6	1-16-25	1-16-25	anonymous	du	Aucun				
6 2	8:03:09	11:00:39	·	personnel					
				des écoles					
				(directions,					
				directions					
				adjointes,					
				personnel					
				enseignant,					
				de					
				secrétariat,					
				de					
				conciergerie					
])					
6		1-16-25	anonymous	de parent,	Aucun				
3	12:57:19	13:00:54		tuteur ou					
				tutrice					





5 1-19-25. 18:07-47 18:05-10 18:07-47 18:07-		1 10 25	1 10 25			6 1 1	6	D 1		D. L. C.		T T	
Charles Sauriol Charles Saurio	6	1-19-25		anonymous		Conseil des		Pour les		- Pour le point	,	1	
Charles Sauriol Charles Saurio	4	18.05.19	18.07.47			narents	des	différentes		"Dévelonner les	,	1	
Sauriol Charles Sauriol Charles Sauriol Charles Sauriol Commentaire S ci dessous) A dessous A des		10103113	10107117			CL L				Bevelopper les	,	1	
Sauriol indiquer vos commentatie \$.6-dessous) indiquer vos commentatie indiquer vos commentatie porter port							parents,	sections			,	1	
Sauriol indiquer vos commentatie \$.6-dessous) indiquer vos commentatie indiquer vos commentatie porter port						Sauriol	Charles	(veuillez		nersonnel	,	1	
commentaire s ci-dessous) r Développer un mécanisme pour évaluer de façon et						Saarioi				personner	,	1	
"Développer un mécanisme pour d'avaluer de façon révaluer de sous de la constant de							Saurioi	indiquer vos		scolaire" II	,	1	
"Développer un mécanisme pour d'avaluer de façon révaluer de sous de la constant de								commentaire		faudrait raiouter:	,	1	
mécanisme pour évaluer de façon régulière les cuties de la façon régulière les cuties de la colorier del colorier de la colorier del colorier de la colorier del colorier del colorier de la colorier de la colorier del c								·		"D'	,	1	
mécanisme pour évaluer de façon régulière les cuties de la façon régulière les cuties de la colorier del colorier de la colorier del colorier de la colorier del colorier del colorier de la colorier de la colorier del c								s ci-aessous)		"Developper un	,	1	
évaluer de façon régulière les capacités du personnel son de la pe										mécanisme nour	,	1	
régulière les capacités du personnel soloirer'. Pour le point "Iravailler en course de la capacité de la point "Iravailler en course de la capacité de la ca										' I I C	,	1	
capacités du personnel scolaire" - Pour le point "Travailler en collaboration avec (les partenaires" Il Faudrait rajouters "Spécifique artenieres" Il Faudrait rajouters "Spécifique artenieres" Il Faudrait rajouters "Spécifique artenieres" Il Faudrait rajouters sur collaboration avec les partenieres										evaluer de façon	,	1	
capacités du personnel scolaire" - Pour le point "Travailler en collaboration avec (les partenaires" Il Faudrait rajouters "Spécifique artenieres" Il Faudrait rajouters "Spécifique artenieres" Il Faudrait rajouters "Spécifique artenieres" Il Faudrait rajouters sur collaboration avec les partenieres										régulière les	,	1	
personnel scolaire* Pour le point "Travailler en collaboration avec les partenaires," il "Spacifiquement "Spacifiquement encourager la vie culturelle en Francais, a travers des expériences professionnelles d'art Théâtra). Cinématographique four autre tout autre tout autre tout autre tout autre tout autre schilde culturelle feurnire par des professionnels ou semi- professionnels ou											,	1	
scolaire". Pour le point "Travailler en collaboration avec les partenaires" il faudrait rajouter: "spécifiquement encourager la vie cultureile en vie cultureile de d'art Théâtral, Cinématographique , Art Plastique, ou toute autre activitée cultureile fournier activitée cultureile fournier activitée cultureile fournier en vie cultureile fournier en vie cultureile fournier en vie cultureile fournier en vie cet en langue Française". Et rajouter tout un point sur : "Déveloper une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Françaphones au Californier en vie cultureile formune pratique d'échanges scolaires avec les communautés Françaphones au Californier en vie										capacites du	,	1	
scolaire". Pour le point "Travailler en collaboration avec les partenaires" il faudrait rajouter: "spécifiquement encourager la vie cultureile en vie cultureile de d'art Théâtral, Cinématographique , Art Plastique, ou toute autre activitée cultureile fournier activitée cultureile fournier activitée cultureile fournier en vie cultureile fournier en vie cultureile fournier en vie cultureile fournier en vie cet en langue Française". Et rajouter tout un point sur : "Déveloper une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Françaphones au Californier en vie cultureile formune pratique d'échanges scolaires avec les communautés Françaphones au Californier en vie										personnel	,	1	
point "Travailler en collaboration avec les partenaires" If l'audrait rajouter: "Spécifiquement encourager la vie culturelle en Francaise" At l'audrait rajouter: "Spécifiquement encourager la vie culturelle en Francaise										coolaire" Dour lo	,	1	
collaboration avec les partenaires" Il faudrait rajouter: "Spécifiquement encourager la vie culturelge en en en encourager la vie culturelge en en Francis, a travers des experiences professionnelles d'art Théâtral, Cinématographique , Art Plastique, ou toute autre activitée culturelle fournie par des professionnels ou semi-professionnels ou semi-professionnels ou semi-professionnels et ceci en langue Française et rajouter fout un professionnel professionn										Scolaire Pour le	,	1	
collaboration avec les partenaires" il faudrait rajouter: "Spécifiquement encourager la vie culturelle en Francais, a travers des expériences professionnelles d'art Théâtral, Cinématographique , Art Plastique, ou toute autre activitée culturelle fournie par des professionnels ou semi- professionnels, et ceci en langue Française* et et rajouter tout un pour la control de la control de la control professionnels d'et-en langue Française* et et rajouter four un pour la control présionnel d'échanges scolaires avec les communautés Française* Française* Française* françaises et et communautés Françaises Françaises Françaises françaises francophones au Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										point "Travailler en	,	1	
les partenaires" il faufart rajouter: "Spécifiquement encourager la vie culturelle en Francais, a travers des expériences professionnelles d'art Thédra, Chiematognaphique A										collaboration avoc	,	1	
Il faudrait rajouter: "Spécifiquement encourager la vie culturelle en Francais, a travers des expériences professionnelles d'art Théâtral, Cinématographique , Art Plastique, ou toute autre activitée culturelle fournie par des professionnels, et ced en langue Française' Et rajouter tout un professionnels, et ced en langue Française' Et rajouter tout un professionnels pratique d'échanges scolaires avec les communautés Françophones au Canada et à l'extérieur du Canada, Ces échanges scolaires dovent être aussi											,	1	
Il faudrait rajouter: "Spécifiquement encourager la vie culturelle en Francais, a travers des expériences professionnelles d'art Théâtral, Cinématographique , Art Plastique, ou toute autre activitée culturelle fournie par des professionnels, et ced en langue Française' Et rajouter tout un professionnels, et ced en langue Française' Et rajouter tout un professionnels pratique d'échanges scolaires avec les communautés Françophones au Canada et à l'extérieur du Canada, Ces échanges scolaires dovent être aussi										les partenaires"	,	1	
"Spécifiquement encurager la vie culturelle en Francais, a travers des expériences professionnelles d'art Théâtral, Clémématographique , Art Plastique, ou toutue autre activitée culturelle forunie par des professionnels ou semi- professionnels ou semi- professionnels, et cci en langue Française"- Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Française ses communautés Françaisenses Calaires avec les communautés Françaisenses Calaires Calair										il faudrait rajouter	,	1	
encourager la vie culturelle en Francais, a travers des expériences professionnelles d'art Théâtral, Cinématographique , Art Plastique, ou toute autre activitée culturelle fournie par des professionnels ou semi-professionnels ou semi-professionnels, et ceci en langue Française'- Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Française's et d'extérieur du Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi doivent être aussi										ii raudrait rajouter.	,	1	
encourager la vie culturelle en Francais, a travers des expériences professionnelles d'art Théâtral, Cinématographique , Art Plastique, ou toute autre activitée culturelle fournie par des professionnels ou semi-professionnels ou semi-professionnels, et ceci en langue Française'- Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Française's et d'extérieur du Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi doivent être aussi										"Spécifiquement	,	1	
culturelle en Francais, a travers des expériences professionnelles d'art Théâtral, Cinématographique , Art Plastique, ou toute autre activitée culturelle fournie par des professionnels ou semi- professionnels ou semi- professionnels, et ceci en langue Française'- Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										encourager la vie	,	1	
Francais, a travers des expériences professionnelles d'art Théâtral, Chématographique , Art Plastique, ou toute autre activitée culturelle fournie par des professionnels ou semi- professionnels ou semi- professionnels, et ceci en langue Française* - Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										Chedurager la vic	,	1	
des expériences professionnelles d'art Théâtral, Cinématophique (Cinématophique (Cinématophiqu											,	1	
des expériences professionnelles d'art Théâtral, Cinématophique (Cinématophique (Cinématophiqu										Français a travers	,	1	
professionnelles d'art Théâtral, Cinématographique , Art Plastique, ou toute autre activitée culturelle fournie par des professionnels ou semi- professionnels, et ceci en langue Française"- Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges soolaires										d f-i	,	1	
d'art Théâtral, Cinématographique , Art Plastique, ou toute autre activitée culturelle fournie par des professionnels ou semi- professionnels, et ceci en langue Française"- Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										des experiences	,	1	
d'art Théâtral, Cinématographique , Art Plastique, ou toute autre activitée culturelle fournie par des professionnels ou semi- professionnels, et ceci en langue Française"- Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										professionnelles	,	1	
Cinématographique , Art Plastique, ou toute autre activitée culturelle fournie par des professionnels ou semi- professionnels, et ceci en langue Française"- Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										d'art Théâtral	,	1	
, Art Plastique, ou toute autre activitée culturelle fournie par des professionnels ou semi-professionnels, et ceci en langue Française". Et rajouter tout un point sur: D'évelopper une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Françophones au Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires échanges scolaires échanges colaires échanges colaires doivert être aussi										u art meatrai,	,	1	
, Art Plastique, ou toute autre activitée culturelle fournie par des professionnels ou semi-professionnels, et ceci en langue Française". Et rajouter tout un point sur: D'évelopper une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Françophones au Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires échanges scolaires échanges colaires échanges colaires doivert être aussi										Cinématographique	,	1	
toute autre activitée culturelle fournie par des professionnels ou semi- professionnels, et ceci en langue Française"- Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Françophones au Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										Art Plactique ou	,	1	
activitée culturelle fournie par des professionnels ou semi- professionnels, et ceci en langue Française"- Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Françophones au Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										, Ait Hastique, ou	,	1	
fournie par des professionnels ou semi- professionnels, et ccei en langue Française"- Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires diver du Canages solaires divertieur du Canada. Ces échanges scolaires divertieur du Canada. Ces échanges scolaires divertieur du Canada. Ces échanges scolaires doivertieur du Sanada. Ces échanges scolaires doivertieur du canada. Ces										toute autre	,	1	
fournie par des professionnels ou semi- professionnels, et ccei en langue Française"- Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires diver du Canages solaires divertieur du Canada. Ces échanges scolaires divertieur du Canada. Ces échanges scolaires divertieur du Canada. Ces échanges scolaires doivertieur du Sanada. Ces échanges scolaires doivertieur du canada. Ces										activitée culturelle	,	1	
professionnels ou semi- professionnels, et ceci en langue Française"- Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Françaiphones au Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										detivited culturent	,	1	
semi- professionnels, et ceci en langue Française"- Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										fournie par des	,	1	
semi- professionnels, et ceci en langue Française"- Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										professionnels ou	,	1	
professionnels, et cei en langue Française"- Et rajouter tout un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada che l'extérieur du Canada. Ces échouges éch										proressionneis ou	,	1	
ceci en langue Françaler'- Et Françaler'- Et rajoutisur un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francupnautés Francupnautés I 'extérieur du Canada et à I 'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi											,	1	
ceci en langue Françaler'- Et Françaler'- Et rajoutisur un point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francupnautés Francupnautés I 'extérieur du Canada et à I 'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										professionnels, et	,	1	
Française"- Et rajouter tout un point sur: "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à I'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi					1					soci on langue	, ,	1	
rajouter tout un point sur: "Dévepper une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à I'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi					1					ceci en langue	, ,	1	
rajouter tout un point sur: "Dévepper une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à I'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										Francaise"- Et	,	1	
point sur : "Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										rajoutor tout un	,	1	
"Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à l'extérieur du Canada et ces échanges scolaires doivent être aussi											,	1	
"Développer une pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à l'extérieur du Canada et ces échanges scolaires doivent être aussi					1					point sur :	, ,	1	
pratique d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canada to a l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi					1					"Dévelonner une	, ,	1	
d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canade et à I'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi					1						, ,	1	
d'échanges scolaires avec les communautés Francophones au Canade et à I'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi					1					pratique	, ,	1	
scolaires avec les communautés Francophones au Canada et à I'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi					1					d'échanges	, ,	1	
communautés Francophones au Canada et à I'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi											,	1	
Francophones au Canada et à I'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										scolaires avec les	,	1	
Francophones au Canada et à I'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										communautés	,	1	
Canada et à l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi											,	1	
l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi										Francophones au	,	1	
l'extérieur du Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi	1				1					Canada et à	, ,	1	
Canada. Ces échanges scolaires doivent être aussi	1				1						, ,	1	
échanges scolaires doivent être aussi										i exterieur du	,	1	
échanges scolaires doivent être aussi										Canada. Ces	,	1	
doivent être aussi	1				İ					óchangos scolairos	!		
doivent être aussi bien physiques que										echanges scolaires	,	1	
bien physiques que										doivent être aussi	,	1	
										hien nhysiques que	,	1	
	Ь		I	I	l		l	l		Dien physiques que			



ANNEXE C

							gos Lons de L	1 001100=1711			
									digitaux, et ceci à		
									aigitaak, et eeci a		
	l			1		1			partir du cycle		
									primaire et de		
									force continue of		
									façon continue et		
									régulière. Le Conseil espère ainsi "décloisonner"		
									Consoil ospòro		
									Conseil espere		
									ainsi "décloisonner"		
									la Communauté		
									Francophone de		
									l'Ontario, en tissant		
									Toritario, en assant		
									des liens avec les		
									Communautés		
									Francophones du		
									rrancophones du		
	l			1		1			Canada et du reste		
	l			1		1			du monde".		
	l			1		1			uu monue .		
	l			İ		1					
	l			1		1					
	l			İ		1					
	l			İ		1					
						1					
						1					
				İ		1					
				İ		1					
	l			İ		1					
	l			1		1					
	l			1		1					
	l			1		1					
	l			1		1					
	l			1		1					
	l			1		1					
						1					
6 1	20-25	1-20-25 14:52:28	anonymous		de parent,	Aucun					
6 1 5 1	1.46.53	14.52.22	anonymous		to parent,	, tacaii					
5 1	.4:46:57	14:52:28			tuteur ou						
					tutrice						
					tati icc						



ANNEXE C

6		1-21-25	anonymous	du	Aucun				
6	11:17:03	11:17:43		personnel					
				des écoles					
				(directions,					
				directions					
				adjointes,					
				personnel					
				enseignant,					
				de					
				secrétariat,					
				de					
				conciergerie					
)					



Le 5 mars 2025

AU COMITÉ ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

Objet : Consultation – Politique révisée 3,404 – Reconnaissance des acquis

Préambule

Tel que stipulé dans la *Politique 1,20 Gouvernance - Comités du Conseil / Comités permanents*, le comité est responsable d'appuyer le Conseil dans l'élaboration et la révision des ébauches de politiques et d'en examiner leur incidence.

Situation actuelle

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la politique n° - 3,404 Reconnaissance des acquis a été revue et vous est présentée pour rétroaction (annexe A).

Les directives administratives sont également en annexe B et C, à titre de renseignement.

À la suite de ce travail avec le comité, la politique sera finalisée et la version définitive de celle-ci sera présentée à une prochaine réunion du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur.

II EST RECOMMANDÉ:

QUE le rapport en date du 5 mars 2025 intitulé *Consultation - Politique révisée n° - 3,404 Reconnaissance des acquis* soit reçu.

QUE le comité recommande au Conseil l'approbation de la politique révisée telle que présentée.

Présenté et préparé par :

La surintendance de l'éducation Olivier St-Maurice

La surintendance de l'éducation Isabelle Turcotte

Annexes

A — Politique n° - 3,404 Reconnaissance des acquis

B — Directive administrative n° - 3,404 a Reconnaissance des acquis

C — Directive administrative n° - 3,404 b Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés



ÉDUCATION ET ÉCOLES ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION Politique nº 33,40413

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Approuvée le 26_-octobre 2002

Révisée le 25 mai 2013

Révisée le 18 novembre 2020

Révisée le 22 mai 29 janvier_-20251

Prochaine révision en 20294-203025

Page_-1 de 2

PRÉAMBULE

La note Politique/Programmes n° 129 relative à la mise en œuvre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) dans les écoles secondaires de l'Ontario exige que tous les conseils scolaires de la province élaborent et mettent en œuvre des lignes directrices et des modalités conformes à la politique provinciale en matière de reconnaissance des acquis (RDA). La note Politique/Programmes n° -132 énumère les exigences quant à l'application du programme de RDA aux élèves expérimentés.

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît que l'élève peut vivre des apprentissages hors du système des écoles secondaires de l'Ontario et ainsi développer des compétences équivalentes à celles qu'elle ou il aurait-obtenues en suivant des cours crédités tirés des programmes-cadres du ministère de l'Éducation de l'Ontario. <u>Le Conseil reconnaît, de plus, sa responsabilité d'appliquer les procédures exigées aux élèves qui répondent à la définition d'élèves expérimentés, tel que définie dans la note Politique/Programmes n° -132.</u>

MODALITÉS

La reconnaissance des acquis (RDA) est le processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel l'élève peut obtenir des crédits pour ses acquis. Les acquis comprennent les connaissances et les habiletés acquises de façon formelle ou informelle en dehors d'une école secondaire. L'élève peut faire évaluer ses compétences en regard des attentes énoncées dans les programmes-cadres provinciaux afin d'obtenir des crédits comptant pour le diplôme d'études secondaires. La RDA comporte deux volets -: l'octroi d'équivalence de crédits et la revendication de crédits et l'octroi d'équivalence de crédits.

Le document intitulé *Les écoles secondaires de l'Ontario de la 9º à la 12º-année* — *Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999* (circulaire ESO) prévoit que tout élève inscrit dans une école secondaire de l'Ontario financée par les fonds publics, ou ses parents les personnes détenant l'autorité parentale de l'élève, tuteurs, tutrices, peuvent demander une évaluation de ses compétences grâce au programme de reconnaissance des acquis.

Le programme de reconnaissance des acquis comporte deux possibilités_-: le processus d'octroi d'équivalence de crédits et le processus de revendication de crédits et le processus d'octroi d'équivalence de crédits. Ces processus sont décrits en détail dans les directives administratives -3,404 a (Reconnaissance des acquis) et 3,404 b (Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés).

DÉFINITIONS

1. Acquis

Les acquis, aux fins de la reconnaissance des acquis, sont les connaissances et les habiletés qu'une ou un élève a obtenues en dehors de l'école de façon formelle ou informelle.

3_13_Reconnaissance_des_acquis_politique



ÉDUCATION ET ÉCOLESENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION Politique nº 33,40413

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

2. Crédits

L'élève<u>et les personnes détenant l'autorité parentale, ses parents, tuteurs ou tutrices</u> pourront revendiquerfaire reconnaître les acquis pour, le crédit de tout cours offert par l'école ou le Conseil. Tous les crédits accordés par l'entremise de la RDA —— soit en suivant le processus <u>d'octroi d'équivalence de revendication</u> de crédits, soit en suivant le processus <u>d'octroi d'équivalences de revendication</u> de crédits —— doivent représenter les mêmes normes de rendement que les crédits attribués aux élèves ayant suivi les cours visés.

3. Élève expérimenté

<u>L'élèveUne ou un élève</u> expérimenté est âgé d'au moins 18 ans le ou après le 1^{er} janvier de l'année scolaire en cours et est inscrit à un programme dans le but d'obtenir le (DESO) Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (note politique/programme n° 132).

L'élève expérimenté est une ou un élève ayant 18 ans ou plus qui n'a pas fréquenté une école de jour depuis au moins une année. L'élève expérimenté pourra recourir au processus de revendication de crédits pour les cours de 11° et 12° années à compter de l'année scolaire 2003-2004 (note politique/programme n° 132).



ÉDUCATION ET ÉCOLES ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION Politique nº 33,40413

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page_-2 de 2

- <u>Le Conseil doit veiller à ce que les groupes d'élèves expérimentés reçoivent des équivalences de crédits pour ces attestations :</u>
 - un DESO en vertu du document Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur (7° à 12° année et CPO) La préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, édition revue, 1989 (Circulaire EOCIS) pour les élèves du système scolaire secondaire de l'Ontario qui étaient en 9° année avant 1999
 - un Diplôme d'études secondaires (DES) en vertu de la Circulaire H.S.1, 1979-1981, pour les élèves qui fréquentaient une école secondaire de l'Ontario en 9^e année avant le 1^{er}-septembre 1984
- La direction déterminera les crédits pour l'élève expérimenté qui reprendra ses études secondaires à partir de crédits en fonction des conditions d'obtention du diplôme régies par la circulaire ESO.
- <u>Il appartient à la direction d'école de déterminer si un élève expérimenté a</u> fréquenté auparavant le système d'éducation secondaire de l'Ontario en se fondant sur des preuves écrites (par exemple, le Relevé de notes de l'Ontario (RNO) et le Bulletin scolaire de l'Ontario de la 9º-à la 12º-année).
- L'école déterminera les crédits pour l'élève expérimenté qui aura repris ses études secondaires avant 1999 en fonction des conditions d'obtention du diplôme-prescrites dans le document intitulé Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur (7° à 12° année et CPO) La préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1989, éd. revue (circulaire EOSIS), et ce, jusqu'au début de l'année scolaire 2003-2004.
- L'école déterminera les crédits pour l'élève expérimenté qui reprendra ses études secondaires entre 1999 et le début de l'année scolaire 2003-2004 en fonction des conditions d'obtention du diplôme régies par la .
- L'école déterminera, à partir de l'année scolaire 2003-2004, les crédits de l'élève expérimenté qui étudie pour obtenir son diplôme conformément aux dispositions énoncées à la circulaire ESO portant sur la reconnaissance des acquis.

4. Équivalence de crédits

L'octroi d'équivalence de crédits est le volet de la reconnaissance des acquis qui consiste à évaluer les titres de compétences obtenus dans d'autres établissements comme les écoles privées non inspectées de l'Ontario ou encore situés à l'extérieur de l'Ontario.

5. Preuves suffisantes

L'élève pourra <u>faire une demande afin de reconnaître ses acquis revendiquer un crédit</u> pour un cours <u>lorsque la documentation fournie à la direction d'école est complète, permet de</u> 3_13_Reconnaissance_des_acquis_politique



ÉDUCATION ET ÉCOLESENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION Politique nº 33,40413

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

répondre aux attentes du cours et que le processus d'équivalence ou de revendication de crédit est respecté, si elle ou ill'élève peut fournir à la direction de l'école une documentation démontrant qu'elle ou il satisfait aux attentes du cours revendiqué et assurant qu'elle ou il réussirait vraisemblablement le processus de revendication.

6. Reconnaissance des acquis (RDA)

La reconnaissance des acquis (RDA) est le processus officiel d'évaluation et d'allocation decrédits par lequel l'élève peut obtenir des crédits pour ses acquis. L'élève peut faire évaluer-ses compétences en regard des attentes énoncées dans les programmes-cadres provinciaux afin d'obtenir des crédits comptant pour le diplôme d'études secondaires. La RDA comporte deux volets : la revendication de crédits et l'octroi d'équivalence de crédits.

7.6. Revendication de crédits

La revendication de crédits est le volet de la reconnaissance des acquis qui consiste en une évaluation des acquis de l'élève afin de lui accorder le crédit <u>ainsi qu'une note</u> pour un cours de 10°, 11° ou 12° année, élaboré en fonction d'un programme-cadre provincial publié en 1999 ou par la suite. Les élèves peuvent obtenir un maximum de quatre crédits, dont au plus deux dans une même discipline, par le processus de revendication de crédits.



ÉDUCATION ET ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATIONS

Directives administratives n º 3,404a13

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Approuvées le 26 octobre 2002 Révisées le 25 mai 2013 Révisées le <u>xxx</u> 29 janvier 2021 Prochaine révision en 20294-203025

Page 1 de 20

REVENDICATION DE CRÉDITS PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde a la responsabilité d'encadrer un processus de revendication des crédits pour ses élèves. La reconnaissance des acquis (RDA) est le processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel les élèves peuvent obtenir des crédits pour leurs acquis. Les acquis comprennent les connaissances et habiletés acquises de façon formelle ou informelle en dehors d'une école secondaire. Ainsi le Conseil définit par les présentes directives administratives un processus encadrant la Reconnaissance des acquis (RDA).

<u>La RDA comprend deux volets distincts</u> : <u>l'octroi de l'équivalence de crédits et la revendication de crédits.</u>

La RDA s'applique uniquement aux cours enseignés dans les écoles du Conseil. Tous les crédits accordés par l'entremise de la RDA – soit en suivant le processus d'octroi d'équivalencee de crédits, soit en suivant le processus de revendication de crédits – doivent représenter les mêmes normes de rendement que les crédits attribués aux élèves ayant suivi les cours crédités.

1. Modalités

1.1 L'octroi de l'équivalence de crédits

<u>L'octroi d'équivalences de crédits consiste à évaluer les titres de compétences obtenus dans d'autres</u> <u>établissements ou à l'extérieur de l'Ontario.</u>

Une ou un élève qui passe d'une école privée non inspectée de l'Ontario ou d'une école située à l'extérieur de l'Ontario à une école secondaire de l'Ontario est admissible à des équivalences de crédits. Les équivalences de crédits sont accordées uniquement à des fins de placement.

- a) La direction d'école déterminera le total des équivalences de crédits à accorder à l'élève pour son apprentissage antérieur ainsi que le nombre de crédits obligatoires et optionnels qu'elle ou il lui reste à obtenir.
- b) La direction d'école utilisera comme guide le tableau intitulé « Conditions pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario » qui figure dans la circulaire ÉSO, pour déterminer le nombre de crédits que l'élève doit réussir, ainsi que les autres conditions d'obtention du diplôme auxquelles l'élève doit satisfaire pour obtenir son diplôme d'études secondaires.
- <u>La direction d'école veillera à ce que les équivalences soient consignées conformément au «</u> *Manuel du Relevé de notes de l'Ontario, 1999 ».*

1.1.1 Demande de révision



Lorsqu'une ou une l'élève adulte ou la personne détenant l'autorité parental de l'élèves parents, tuteurs ou tutrices d'une ou d'un élève mineur ne sont est pas d'accord avec la décision de la direction d'école concernant le placement de l'élève passant d'une école privée non inspectée de l'Ontario ou d'une école située à l'extérieur de l'Ontario à l'école secondaire de l'Ontario, ils peuventcette personne peut demander à la surintendance de l'éducation d'examiner la question. La décision de la surintendance de l'éducation est finale. Il n'existe pas de processus d'appel.

1.2 La revendication de crédits

- <u>À moins de répondre à la définition d'élève expérimenté (voir la politique 3,404),</u>

 Une ou un <u>l'élève</u>élève peut revendiquer des crédits uniquement pour les cours de 10^e, 11^e

 et 12^e années figurant dans les programmes-cadres provinciaux et offerts dans les écoles secondaires du Conseil.
- b) L'élève ne peut pas recourir à la revendication de crédits pour améliorer ses résultats dans un cours pour lequel elle ou il a déjà obtenu le crédit ni pour obtenir le crédit pour un cours auquel elle ou il a échoué.
- c) Une ou un<u>l'</u>-élève peut obtenir par l'entremise du processus de revendication de crédits un maximum de quatre crédits, dont au plus deux dans une même discipline.
- d) L'élève désirant obtenir le crédit pour un cours sans avoir à le suivre peut utiliser des certificats ou d'autres relevés indiquant les résultats obtenus en dehors d'une école de l'Ontario si ces derniers n'ont pas déjà servi à reconnaître des crédits d'équivalence. Ces pièces justificatives deviendraient des preuves suffisantes pour entamer le processus de revendication de crédits.
- L'élève détenant un certificat en musique délivré par un des établissements énumérés à l'annexe 4 de la circulaire ÉSO, intitulé « *Certificats en musique qui donnent droit à des crédits* » n'a pas besoin de revendiquer de crédits pour les cours de musique visés, et elle ou il<u>l'élève</u> reçoit les crédits comme le prévoit la circulaire ÉSO, à l'annexe 4 et à la section 6.8.6.
- £) L'élève ne peut revendiquer le crédit d'un cours que si elle ou il peut fournir à la direction de son école des preuves assurant de façon raisonnable qu'elle ou il réussirait vraisemblablement le processus de revendication de crédits.
- <u>g</u>) La direction d'école veillera à ce que soient publiés dans le prospectus de cours les renseignements touchant le processus et les possibilités de revendication de crédits. Aucun droit de scolarité ne sera exigé de l'élève qui a recours au processus de revendication de crédits.

2.1.2.1 Processus

L'élève désirant revendiquer le crédit d'un cours doit :

a) entamer le processus de revendication de crédits en s'informant auprès de la personne responsable dans son école;



Directives administratives	s nº

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 2 de 20

- b) remplir le formulaire « Demande de revendication du crédit pour un cours » (Annexe A) et soumettre la documentation à l'appui des « preuves suffisantes »;
- c) compléter le processus d'évaluation qui comprend des situations officielles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation élaborées par l'école.

3.1.2.2 Disponibilité des informations expliquant le processus Calendrier

Une ou un élève<u>l</u>'élève inscrit à une école secondaire du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) ou ses parents, tuteurs ou tutrices peuvent<u>la personne détenant</u> <u>l'autorité parental de l'élève peut demanderinitier</u> le processus de revendication de crédits pour tout cours de 10^e, 11^e ou 12^e année, si le cours est offert dans une école <u>du Conseil</u>. selon le calendrier de mise en œuvre du processus de revendication de crédits suivant :

- dès 2001-2002 pour toute revendication d'un cours de 10^e année;
- dès 2002-2003 pour toute revendication d'un cours de 11^e année;
- dès 2003-2004 pour toute revendication d'un cours de 12^e année.

L'école met à la disposition de l'élève, de ses parents, tuteurs ou tutrices un dépliant informatif (voir l'Annexe I) sur la reconnaissance des acquis au bureau de l'orientation.

4-1.2.3 Demande de révision

Lorsqu'unee ou un l'élève adulte ou lesa personne détenant l'autorité parentale de l'élève parents d'une ou d'un élève mineur ne sont pas'est pas d'accord avec la décision de la direction d'école concernant la revendication de crédits, ilscette peuventpersonne peut demander à la surintendance de l'éducation d'examiner la question. La décision de la surintendance de l'éducation est finale. Il n'existe pas de processus d'appel.

OCTROI D'ÉQUIVALENCE DE CRÉDITS

1. Modalités

- a)— Une ou un élève qui passe d'une école privée non inspectée de l'Ontario ou d'une école située à l'extérieur de l'Ontario à une école secondaire de l'Ontario est admissible à des équivalences de crédits. Les équivalences de crédits sont accordées uniquement à des fins de placement.
- b)——La direction d'école déterminera le total des équivalences de crédits à accorder à l'élève pour son apprentissage antérieur ainsi que le nombre de crédits obligatoires et optionnels qu'elle ou il lui reste à obtenir.
- e)——La direction d'école utilisera comme guide le tableau intitulé « Conditions pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario » qui figure dans la circulaire ÉSO, pour déterminer le nombre de crédits que l'élève doit réussir, ainsi que les autres conditions d'obtention du diplôme auxquelles l'élève doit satisfaire pour obtenir son diplôme d'études secondaires.
- d) La direction d'école veillera à ce que les équivalences soient consignées conformément au « Manuel du Relevé de notes de l'Ontario, 1999 ».



Directives administratives r	20
 Directives administratives r	1~

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 3 de 20

2.1. Demande de révision

Lorsqu'une ou un élève adulte ou les parents, tuteurs ou tutrices d'une ou d'un élève mineur ne sont pas d'accord avec la décision de la direction d'école concernant le placement de l'élève passant d'une école privée non inspectée de l'Ontario ou d'une école située à l'extérieur de l'Ontario à l'école secondaire de l'Ontario, ils peuvent demander à la surintendance de l'éducation d'examiner la question. La décision de la surintendance de l'éducation est finale. Il n'existe pas de processus d'appel.

RESPONSABILITÉS QUANT À LA REVENDICATION DES CRÉDITS SELON LE PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS

1. Responsabilités du Conseil

- a) Le Conseil indiquera au ministère de l'Éducation, dans son rapport de septembre, le nombre total de revendications de crédits menées à terme, c'est-à-dire toutes les revendications pour lesquelles des élèves ont obtenu une note finale en pourcentage, qu'elles ou ils aient réussi ou échoué. Pour les écoles semestrées, ces renseignements seront également fournis dans le rapport de mars.
- b) Le Conseil étudiera la faisabilité des demandes spéciales de revendications des acquis qui lui seront soumises par les directions d'école.
- c) Le Conseil répondra aux requêtes en cas de différends dans le processus de reconnaissance des acquis.

2. Responsabilités de la direction d'école

La direction d'école est responsable de la mise en oeuvreœuvre et de la supervision des modalités du processus de revendication de crédits. Elle doit :

- a) veiller à ce que le personnel de l'école, les élèves et leurs parents, tuteurs ou tutrices soient informés des lignes directrices et des modalités relatives au processus de revendication de crédits et de leurs responsabilités respectives (voir l'Annexe I);
- b) s'assurer que soient publiés dans le prospectus de cours :
 - i) un énoncé expliquant ce qu'est la revendication de crédits (voir exemple à l'Annexe B),
 - ii) le « Calendrier de revendication de crédits » qui indique à quel moment les élèves peuvent revendiquer des crédits,
 - iii) la liste des cours que peuvent revendiquer les élèves et celle des cours qui sont formellement exclus,
 - iv) les grandes lignes du processus de revendication, et
 - v) le nom des personnes responsables du dossier de la revendication de crédits dans l'école et au Conseil:



Direc	tives adm	inistratives	nº

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 4 de 20

- c) mettre sur pied, au sein de l'école, un comité responsable de la mise en œuvre du processus de revendication de crédits qui pourrait inclure, la direction d'école, une conseillère ou un conseiller en orientation, une enseignante ou un enseignant, une enseignante-guide ou un enseignant-guide, une enseignante ou un enseignant ressource;
- d) évaluer chaque demande de revendication, en consultation avec les parentspersonnes ayant l'autorité parental, tuteurs ou tutrices de l'élève, l'élève et le personnel scolaire approprié pour déterminer s'il existe des preuves assurant des possibilités raisonnables de succès et s'il convient de permettre à l'élève de revendiquer le crédit pour le cours (voir l'Annexe E);
- e) veiller à ce que l'élève, ne possédant pas la documentation adéquate en raison de circonstances extraordinaires, reçoive des suggestions pour rassembler les preuves nécessaires à sa demande de revendication;
- f) veiller à élaborer ou superviser l'élaboration des tests officiels et d'autres méthodes d'évaluation et en superviser l'administration;
- g) veiller à ce qu'uniquement des enseignantes et enseignants<u>les membres du</u> <u>personnel enseignant</u>, accrédités auprès de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, soient chargés du processus de revendication de crédits de la RDA;
- h) assurer la gestion des dossiers de revendication des crédits (voir les Annexes F, Get H):
 - i) en veillant à ce que le relevé intitulé « Reconnaissance des acquis : revendication de crédits Relevé cumulatif » (voir l'Annexe C) soit tenu à jour et versé au dossier scolaire de l'élève (DSO).

Le relevé « Reconnaissance des acquis : revendication de crédits – Relevé provisoire » (voir l'annexe D) sera utilisé pour les crédits obtenus par l'entremise du processus de revendication de crédits dans une école autre que l'école qui tient à jour le DSO de l'élève. La direction d'école de cette école utilisera le relevé provisoire pour communiquer, à l'école qui tient à jour le DSO, les résultats de la revendication de crédits par l'élève. La personne à la direction de l'école, qui tient à jour le DSO de l'élève, consignera les renseignements dans le relevé cumulatif de la RDA conservé dans le DSO de l'élève.

Les renseignements suivants doivent être inscrits dans le ou les relevés appropriés de la revendication de crédits : la note en pourcentage obtenue par l'élève, que celle-ci ou celui-ci ait réussi ou échoué, ou un abandon si l'élève s'est retiré du processus de revendication de crédits.

Les renseignements suivants doivent être inscrits dans le *Relevé de notes de l'Ontario* de l'élève dans le cas d'une revendication de crédits **pour des cours de 10e année** :



Directives	administratives	nº
•		

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 5 de 20

- la note en pourcentage uniquement en cas de réussite (si l'élève suit par la suite le cours, seule la note en pourcentage la plus élevée sera inscrite);
- rien si l'élève abandonne le processus de revendication de crédits;
- rien si l'élève obtient une note inférieure à la note de passage.

Les renseignements suivants doivent être inscrits dans le *Relevé de notes de l'Ontario* de l'élève dans le cas d'une revendication de crédits **pour des cours de 11e et 12e années** :

- les notes en pourcentage, que l'élève a réussies ou échouées;
- rien si l'élève abandonnait le processus de revendication de crédits.

On inscrira une note d'échec, inférieure à 50 %, au Relevé de notes de l'élève qui entame, mais ne complète pas l'évaluation finale. Un élève peut abandonner le processus de revendication de crédits, sans qu'une note d'échec apparaisse à son Relevé de notes à la suite de l'acceptation de ses preuves suffisantes, si elle ou il n'a pas encore entamé l'étape des évaluations.

ii) en s'assurant que la demande de revendication de crédits soit inscrite dans le plan annuel de cheminement de l'élève (PAC) comme faisant partie de son plan pour atteindre ses buts éducationnels.

3. Responsabilités de l'élève

À moins de répondre à la définition d'élève expérimenté (voir politique 3,404 pour la définition), <u>I</u>L'élève <u>eses</u>t responsable :

- a) de s'informer sur le processus de revendication de crédits si <u>elle ou il<u>l'élève</u> croit avoir acquis les compétences nécessaires à la revendication d'un crédit;</u>
- b) de demander le processus de revendication de crédits en utilisant le formulaire « Demande de revendication du crédit pour un cours » (voir l'Annexe A);
- c) d'obtenir, si elle ou il est une ou un élève mineur, l_l'autorisation parentale avant de demander la revendication de crédits pour un cours, à moins d'avoir 16 ou 17 ans et d'être soustrait de l'autorité parentale;
- d) de soumettre toute la documentation (preuves suffisantes) à l'appui de sa demande de revendication de crédits;
- e) d'inscrire dans son plan annuel de cheminement la demande de revendication de crédits:
- f) de respecter l'échéancier prescrit dans le « Calendrier de revendication de crédits » et de se soumettre aux évaluations demandées.

L'élève pourra revendiquer une deuxième fois le crédit pour un cours, à la suite d'un échec, après un intervalle d'au moins un semestre si <u>elle ou il l'élève</u> peut démontrer à la direction d'école que <u>l'élève'elle ou il</u> réussira vraisemblablement à obtenir le crédit, étant donné les études faites et l'expérience acquise entre temps.



Directives administratives nº 3,13

RECONNAISSANCE	DES	ACQUI:	S
----------------	-----	--------	---

Page 6 de 20

ANNEXE A

Confidentiel (une fois rempli)

DEMANDE DE REVENDICATION DE CRÉDIT POUR UN COURS

Veuillez remplir ce formulaire et le présenter à la direction de votre école.

Nom de famille :		
Prénom :		
NIM/NISO:	Année d'études :	
	Date de naissance :	
Nom d u parent,	année mois	jour
du tuteur ou de la tutrice e la pers	sonne détenant l'autorité parentale :	

Je désire revendiquer le crédit pour le cours suivant :

Titre du cours	Type de cours	Année du cours/niveau	Code du cours

Je sais que la note que j'obtiendrai à la suite du processus de revendication de crédits pour un cours de 10^e année, réussi, ou pour un cours de 11^e ou 12^e année, réussi ou échoué, sera inscrite dans mon Relevé de notes de l'Ontario. La note obtenue à la suite de ce processus, de même que l'abandon du processus pour un cours de 10^e, 11^e ou 12^e année, seront aussi inscrits dans mon relevé cumulatif de reconnaissance des acquis (RDA) et conservés dans mon Dossier scolaire de l'Ontario (DSO).

Je sais que le processus de revendication de crédits de la RDA comprend des tests officiels (combinaison équilibrée de travaux écrits et pratiques, selon la discipline) comptant pour 70 pour 100 de la note finale ainsi que d'autres méthodes d'évaluation comptant pour 30 pour 100 de la note finale. Je sais que mes habiletés et mes connaissances seront évaluées en fonction des attentes décrites dans le programme-cadre provincial pertinent. Je sais qu'un maximum de quatre crédits peut être accordé par l'entremise du processus de revendication de crédits pour des cours de la 10e à la 12e année, dont au plus deux dans la même discipline.



Directives administratives nº 3,13

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 7 de 20

DEMANDE DE REVENDICATION DE CRÉDIT POUR UN COURS

Je soumets les documents suivants pour appuyer la revendication de crédit pour ce cours (cocher tout ce qui s'applique et est inclus) :

une ou des lettres de recommandation du personnel enseignant qui connaît bien les attentes du cours;

une ou des lettres de recommandation de membres de la communauté;

portfolio de travaux pertinents;

preuve de l'acquisition d'une expérience pertinente réussie dans un milieu supervisé;

preuve de la réalisation d'études indépendantes dans un domaine pertinent;

documents électroniques divers contenant des exemples de travaux pertinents;

preuve d'un apprentissage antérieur fait auprès d'un autre établissement scolaire;

preuve montrant la réussite des cours préalables à ce cours;

Paragraphe à rédiger par l'élève

☐ autres - précisez :

Sur une feuille annexée à ce formulaire, veuillez rédiger un paragraphe de 100 à 200 mots indiquant pourquoi vous désirez revendiquer le crédit pour ce cours.

Veuillez préciser :

- Comment l'obtention du crédit pour ce cours vous aidera-t-elle à atteindre vos buts éducationnels?
- Vos compétences par rapport aux attentes des divers domaines du cours et vos intérêts particuliers en ce qui concerne ce cours.



Directives administratives nº 3,13

RECONNAISSANCE DES ACQUIS	Page 8 de 20
DEMANDE DE REVENDIO	ATION DE CRÉDIT POUR UN COURS
Nom de l'élève :	
(veuillez annexer des feuilles supplémentaire	es au besoin).
Signature de l'élève :	_ Date : _
Signature des	
parents, tuteurs ou tutrices :	_ Date : _
Caskian néasmu	
	ee au service d'orientation
Demande reçue par :	
(NOM EN L	ETTRES MOULEES)
Signature :	Date :

Conformément à l'article 29 (2) de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, les renseignements personnels recueillis par l'entremise de ce formulaire permettront de déterminer si le crédit de cours sera accordé à l'élève qui en fait la demande. Ces renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur l'éducation, L.R.O., 1990, chap. E.2. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la direction de l'école.

Distribution: Original - Service d'orientation Copie - DSO de l'élève



Directives administratives nº 3,13

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 9 de 20

ANNEXE B

Texte à insérer au prospectus des écoles secondaires du Conseil scolaire Viamonde

Responsabilités du Conseil scolaire Viamonde

Selon la note Politique/Programmes n° 129 relative à la mise en œuvre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) dans les écoles secondaires de l'Ontario, les conseils doivent veiller à ce que soit publié dans leurs prospectus de cours un énoncé clair précisant à quel moment les élèves peuvent revendiquer des crédits et quelles sont les possibilités de revendication de crédits (circulaire ÉSO, section 5.3.1).

Reconnaissance des acquis (RDA)

La reconnaissance des acquis (RDA) est le processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel l'élève peut obtenir des crédits pour des acquis obtenus à l'extérieur des écoles secondaires de l'Ontario. L'élève peut faire évaluer ses compétences en fonction des attentes énoncées dans les programmes-cadres provinciaux afin d'obtenir des crédits comptant pour le diplôme d'études secondaires. La RDA comporte deux volets : la revendication de crédits et l'octroi d'équivalences de crédits.

La revendication de crédits consiste en une évaluation des acquis de l'élève afin de lui accorder le crédit pour un cours de 10e et 11e années et, à partir de l'année 2003-2004, pour un cours de 12e année, élaboré en fonction d'un programme-cadre provincial. Tous les crédits accordés par l'entremise de la RDA doivent représenter les mêmes normes de rendement que les crédits attribués aux élèves ayant suivi les cours visés. L'élève devra fournir des preuves suffisantes pour entamer le processus et son rendement sera ensuite évalué sur toutes les attentes du cours revendiqué selon des grilles d'évaluation des compétences.

L'octroi d'équivalences de crédits consiste à évaluer les titres de compétences obtenus dans d'autres établissements ontariens, comme les écoles privées non inspectées, ou ceux situés à l'extérieur de l'Ontario. Ces équivalences servent uniquement à des fins de placement.

Processus de revendication de crédits

L'élève qui pense déjà posséder les compétences nécessaires pour réussir un cours de 10e ou de 11e année devrait s'informer au sujet du processus de reconnaissance des acquis. Un dépliant énonçant les modalités du processus de revendication de crédits est disponible au bureau d'orientation de l'école et sur le site Internet du Conseil scolaire Viamonde.

Pour revendiquer un crédit, l'élève doit d'abord remplir les formulaires nécessaires et fournir des preuves suffisantes assurant de façon raisonnable que ses chances de réussir le processus de revendication sont bonnes. Si sa demande est acceptée, elle ou il devra se



Directives administratives nº 3,404a13

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 10 de 20

soumettre aux situations formelles ou non d'évaluations, adaptées au cours, pour démontrer les compétences acquises en regard des attentes du cours revendiqué. L'élève qui réussit la revendication obtiendra un crédit sous forme de pourcentage dans son *Relevé de notes de l'Ontario*.

Calendrier de revendication de crédits

L'élève peut entamer un processus de revendication des acquis pour tout cours offert à l'école ou au Conseil si elle ou il pense posséder les acquis nécessaires pour obtenir un crédit par le processus de revendication. Pour les cours non offerts au Conseil, l'élève devra rencontrer la direction d'école qui soumettra le cas à la surintendance de l'éducation pour une étude de faisabilité. Une liste des cours, pour lesquels l'élève ne peut pas demander une revendication, est incluse dans le dépliant informatif.

L'élève remplit d'abord les formulaires nécessaires à une demande de revendication de crédit et prépare ses preuves suffisantes. Elle ou il devra soumettre cette documentation, avant la fin octobre, au comité de l'école, constitué de la direction d'école, de la conseillère ou du conseiller en orientation et de l'enseignante ou de l'enseignant de la discipline du cours revendiqué.

La demande est étudiée par le comité de l'école et une réponse est fournie à l'élève au plus tard un mois après la remise de la demande. Les parents, tuteurs ou tutrices sont informés de la décision pour les élèves de moins de 18 ans.

Si l'élève est accepté dans le processus de revendication des acquis, elle ou il rencontre ensuite l'enseignante ou l'enseignant responsable de son évaluation et un échéancier des évaluations est établi. L'élève inscrit alors sa demande de revendication de crédits dans son plan annuel de cheminement comme étant un de ses buts éducationnels. L'élève doit compléter les évaluations requises au plus tard à la fin de l'année scolaire en cours.

Si le comité d'école refuse la demande de revendication, l'élève majeur ou les parents, tuteurs ou tutrices de l'élève mineur peuvent demander une révision de la décision auprès de la surintendance de l'éducation.

Si l'élève échoue le processus lors d'une première tentative de revendication de crédits, elle ou il pourra revendiquer une deuxième fois le crédit pour un cours, après un intervalle acceptable si elle ou il peut démontrer à la direction de son école qu'elle ou il réussira vraisemblablement à obtenir le crédit, étant donné les études faites et l'expérience acquise entre temps. L'intervalle en question sera d'au moins un semestre.



Directives administratives nº 3,404a13

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 11 de 20

ANNEXE C



RECONNAISSANCE DES ACQUIS : REVENDICATION DE CRÉDITS

Relevé cumulatif

Nom de famille NIM/NISO Numéro matricule Prénom(s) Date de naissance Nom de l'école (numéro du ministère)2 Date d'admission de l'élève à l'école Date Conseil Titre du Code Discipline Crédit Obligatoire Abandon Autorisation₃ Année Note en (année scolaire/école du cours/ (programmecours du pourcentage (valeur) privée cours cadre) inspectée2 хс

N.B.: Pour connaître les lignes directrices sur l'utilisation de ce formulaire, voir la Note Politique/Programmes n° 129 intitulée « Reconnaissance des acquis (RDA) : mise en œuvre dans les écoles secondaires de l'Ontario »_ http://mettowas21.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/129f.html.

₁ Nom du conseil scolaire, de l'administration scolaire ou de l'école privée inspectée qui tient à jour le DSO de l'élève.

² Nom du conseil scolaire ou de l'école privée inspectée où l'élève a obtenu le ou les crédit(s).

³ Signature de la personne autorisée à tenir à jour le DSO de l'élève.



Directives administratives nº 3,404a13

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 12 de 20

ANNEXE D



RECONNAISSANCE DES ACQUIS: REVENDICATION DE CRÉDITS

Relevé provisoire

Nom de famille NIM/NISO Numéro matricule Date de naissance Prénom(s) Nom de l'école (numéro du ministère)2 Date d'admission de l'élève à l'école Date Conseil Titre du Code Discipline Crédit Obligatoire Abandon Autorisation₃ Année Note en (année scolaire/école du cours/ (programmecours du pourcentage (valeur) privée cours cadre) inspectée2

N.B.: Pour connaître les lignes directrices sur l'utilisation de ce formulaire, voir la Note Politique/Programmes nº 129 intitulée « Reconnaissance des acquis (RDA) : mise en œuvre dans les écoles secondaires de l'Ontario »_http://mettowas21.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/129f.html.

₁ Nom du conseil scolaire, de l'administration scolaire ou de l'école privée inspectée qui tient à jour le DSO de l'élève.

² Nom du conseil scolaire ou de l'école privée inspectée où l'élève a obtenu le ou les crédit(s).

³ Signature de la personne autorisée à tenir à jour le DSO de l'élève.



Directives administratives nº 3,404a13

Toutes les preuves sont récentes.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Très bonne qualité des preuves

Page 13 de 20

ANNEXE E

Document pour utilisation par l'école au cours du processus

Formulaire d'évaluation du dossier initial

Évaluation du potentiel de rendement : niveau 3 ou 4 Il est très probable que l'élève réussisse le processus de revendication de crédits. Qualité satisfaisante des preuves Évaluation du potentiel de rendement : niveau 1 ou 2 Il est probable que l'élève réussisse le processus de revendication de crédits.	 Toutes les preuves demontrent l'atteinte des attentes et des compétences du programmecadre. L'élève démontre une compréhension approfondie des concepts issus du programme-cadre. L'élève fournit des preuves suffisantes par rapport à tous les domaines du cours. La plupart des preuves sont récentes. Les preuves démontrent l'atteinte de certaines des attentes et des compétences du programme-cadre. L'élève démontre une compréhension satisfaisante des concepts issus du programme-cadre. L'élève fournit des preuves satisfaisantes par rapport à tous les domaines du cours.
Qualité insuffisante des preuves Évaluation du potentiel de rendement : en deçà du niveau 1 Il est peu probable que l'élève réussisse le processus de revendication de crédits.	 La plupart des preuves ne sont pas récentes. Les preuves démontrent des acquis limités en regard des attentes et des compétences du programme-cadre. L'élève démontre un début de compréhension des concepts issus du programme-cadre. L'élève fournit des preuves limitées par rapport à tous les domaines du cours.
Forces : À améliorer :	
Prochaine étape :	
Nom de l'élève :	Titre du cours :
Date de la soumission :	



Directives administratives nº 3,404a13

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 14 de 20

A qui de droit, Nous avons le plaisir de vous informer que votre demande de revendication de crédit, effectuée dans le cadre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) a été acceptée. Veuillez prendre connaissance de l'information contenue dans le formulaire d'évaluation cioint qui justifie cette décision. Nous vous prions de bien vouloir communiquer avec le service d'orientation pour fixer la date d'une prochaine rencontre au cours de laquelle nous parlerons des prochaines étapes que vous devrez suivre pour mener à bien votre projet.		
Lettre de confirmation - RDA e date qui de droit, lous avons le plaisir de vous informer que votre demande de revendication de crédit, ffectuée dans le cadre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) a été acceptée. leuillez prendre connaissance de l'information contenue dans le formulaire d'évaluation ci- point qui justifie cette décision. lous vous prions de bien vouloir communiquer avec le service d'orientation pour fixer la date l'une prochaine rencontre au cours de laquelle nous parlerons des prochaines étapes que ous devrez suivre pour mener à bien votre projet.		ANNEXE F
qui de droit, ous avons le plaisir de vous informer que votre demande de revendication de crédit, ffectuée dans le cadre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) a été acceptée. euillez prendre connaissance de l'information contenue dans le formulaire d'évaluation ci- oint qui justifie cette décision. ous vous prions de bien vouloir communiquer avec le service d'orientation pour fixer la date fune prochaine rencontre au cours de laquelle nous parlerons des prochaines étapes que ous devrez suivre pour mener à bien votre projet.	En-tête de l'école)	
qui de droit, ous avons le plaisir de vous informer que votre demande de revendication de crédit, ffectuée dans le cadre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) a été acceptée. euillez prendre connaissance de l'information contenue dans le formulaire d'évaluation ci- oint qui justifie cette décision. ous vous prions de bien vouloir communiquer avec le service d'orientation pour fixer la date fune prochaine rencontre au cours de laquelle nous parlerons des prochaines étapes que ous devrez suivre pour mener à bien votre projet.		
qui de droit, fous avons le plaisir de vous informer que votre demande de revendication de crédit, ffectuée dans le cadre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) a été acceptée. euillez prendre connaissance de l'information contenue dans le formulaire d'évaluation ci- point qui justifie cette décision. ous vous prions de bien vouloir communiquer avec le service d'orientation pour fixer la date 'une prochaine rencontre au cours de laquelle nous parlerons des prochaines étapes que ous devrez suivre pour mener à bien votre projet.	Lett	tre de confirmation - RDA
lous avons le plaisir de vous informer que votre demande de revendication de crédit, iffectuée dans le cadre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) a été acceptée. Veuillez prendre connaissance de l'information contenue dans le formulaire d'évaluation cipint qui justifie cette décision. Ilous vous prions de bien vouloir communiquer avec le service d'orientation pour fixer la date l'une prochaine rencontre au cours de laquelle nous parlerons des prochaines étapes que rous devrez suivre pour mener à bien votre projet.	e date	
ffectuée dans le cadre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) a été acceptée. équillez prendre connaissance de l'information contenue dans le formulaire d'évaluation ci- pint qui justifie cette décision. lous vous prions de bien vouloir communiquer avec le service d'orientation pour fixer la date 'une prochaine rencontre au cours de laquelle nous parlerons des prochaines étapes que ous devrez suivre pour mener à bien votre projet.	qui de droit,	
oint qui justifie cette décision. ous vous prions de bien vouloir communiquer avec le service d'orientation pour fixer la date 'une prochaine rencontre au cours de laquelle nous parlerons des prochaines étapes que ous devrez suivre pour mener à bien votre projet.		
'une prochaine rencontre au cours de laquelle nous parlerons des prochaines étapes que ous devrez suivre pour mener à bien votre projet.		nformation contenue dans le formulaire d'évaluation ci-
Pirection de l'école	'une prochaine rencontre au cours o	de laquelle nous parlerons des prochaines étapes que
Direction de l'école		
	Direction de l'école	
Nom de l'élève :Code de cours :	Nom de l'élève :	Code de cours :
Matricule de l'élève :Titre du cours :	Matricule de l'élève :	Titre du cours :
Date de la demande :Type de cours :	Date de la demande :	Type de cours :

c. c. DSO de l'élève



Directives administratives nº 3,404a13

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 15 de 20

(En-tête de l'école)

Modèle - Lettre de refus - RDA

Le date

À qui de droit,

Pour faire suite à votre demande de revendication de crédit, effectuée dans le cadre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) de votre école, et au terme de l'évaluation de votre dossier, nous avons le regret de vous informer que nous ne pouvons pas présentement acquiescer à votre requête.

Vous trouverez ci-joint le formulaire d'évaluation de votre dossier qui explique cette décision. Vos points forts et les points à améliorer y sont soulignés ainsi que la prochaine étape à suivre.

Nous vous rappelons cependant que vous pouvez renouveler votre demande après une période d'au moins un semestre si vous possédez suffisamment de preuves démontrant que vous réussirez à obtenir le crédit, soit parce que vous aurez fait des études, soit parce que vous aurez acquis une expérience pertinente dans l'intervalle.

Si vous, vos parents, tuteurs ou tutrices, avez des questions concernant cette décision, n'hésitez pas à communiquer avec l'école pour fixer la date d'une rencontre avec la direction d'école.

Direction de l'école

Nom de l'élève :	Code de cours :
Matricule de l'élève :	_Titre du cours :
Date de la demande :	_Type de cours :

c. c. DSO de l'élève



Directives administratives nº 3,404a13

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 16 de 20

(En-tête de l'école)

Lettre modèle Processus de revendication complété

Le date

À qui de droit	de droit	ıui	Àα
----------------	----------	-----	----

Par la présente, nous vous informons que vous avez complété le « Processus de revendication de crédit » pour le cours suivant :______. Votre note finale est de _____%.

Le document ci-joint intitulé « Relevé d'évaluation – Revendication du crédit pour un cours » vous indique l'ensemble des tâches d'évaluation complétées, votre niveau de rendement pour chacune ainsi que la note en pourcentage accordée pour l'ensemble des « Tests officiels » et des « Autres méthodes d'évaluation », de même que la note finale accordée.

Les résultats du processus de revendication ont été consignés dans le document intitulé « *Reconnaissance des acquis : Revendication de crédits – Relevé cumulatif ».* Si votre note finale est de 50 % ou plus, nous vous avons accordé un crédit aux fins de l'obtention de votre diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Le crédit obtenu pour un cours de 10°, 11° ou 12° année et la note finale correspondante sont aussi inscrits dans votre relevé de notes. Nous vous rappelons que la note finale pour toute revendication d'un crédit de 11° ou de 12° année est inscrite dans le « Relevé de notes de l'Ontario », peu importe que vous ayez obtenu un crédit ou non.

Votre « Relevé d'évaluation – Revendication du crédit pour un cours- Relevé cumulatif » et votre « Relevé de notes de l'Ontario » sont conservés dans votre dossier scolaire (DSO). Si votre note finale est inférieure à 50 %, vous pourrez soumettre une deuxième demande de revendication pour le même crédit, et ce, après un intervalle de temps acceptable. Le cas échéant, vous devrez soumettre des preuves suffisantes assurant de façon raisonnable que vous réussirez à obtenir le crédit, soit parce que vous aurez fait des études, soit parce que vous aurez acquis une expérience pertinente entre temps.

N'hésitez pas à communiquer avec moi ou avec la personne responsable en orientation de l'école pour de plus amples renseignements.

Veuillez agréer mes plus sincères salutations.

Direction d'école

c. c. DSO de l'élève



Directives administratives nº 3,404a13

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 17 de 20

ANNEXE G

Nom de l'école

Liste de contrôle - tenue des dossiers

Nom de l'élève :	
Année scolaire :	

Documents pour la tenue de dossiers	Date	Commentaires et signature de la personne responsable à l'école
Reconnaissance des acquis : revendication de crédits – Relevé cumulatif		
Reconnaissance des acquis : revendication de crédits – Relevé provisoire		
Relevé d'évaluation – Revendication du crédit pour un cours		
Lettre à l'attention de l'élève : Processus de revendication complété		
Inscription des renseignements dans le Relevé de notes de l'Ontario de l'élève		
Dépôt du Relevé cumulatif et du Relevé de notes de l'Ontario dans le DSO de l'élève		



Directives administratives nº 3,404a13

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 18 de 20

ANNEXE H

RELEVÉ D'ÉVALUATION – REVENDICATION DU CRÉDIT POUR UN COURS

Prénom :			<u></u>
NIM/NISO :			<u>—</u>
			(II)
Data da naissanca :	(aa)	(mm)	(11)
Nom du parent/du tuteur ou	u tutrice de la pe	ersonne détenant l'autorit	<u>té parentale</u>
Nom du parent/du tuteur ou École :	u tutrice de la pe	ersonne détenant l'autorit	té parentale
Nom du parent/du tuteur ou École :	u tutrice de la pe	ersonne détenant l'autorit	té parentale
Nom du parent/du tuteur ou École : Titre du cours : Code du cours : Type de cours :	u tutrice <u>de la pe</u>	ersonne détenant l'autorit	té parentale
Nom du parent/du tuteur ou École : Titre du cours : Code du cours :	u tutrice <u>de la pe</u>	ersonne détenant l'autorit	té parentale



Directives administratives nº 3,404a13

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 19 de 20

MÉTHODES D'ÉVALUATION UTILISÉES

(A) Tests officiels – 70 % de la note finale

Attentes visées	Type de test	Date d'achèvement	Niveau de rendement

Note en pourcentage (sur 70 %)



ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives nº 3,404a13

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 20 de 20

(B) Autres méthodes d'évaluation – 30 % de la note finale

Attentes visées	Type de test	Date d'achèvement	Niveau de rendement
Note en pourcentage (sur 30 %)			
Note finale en pourcentage			
Enseignante ou enseignant de la matière		Date	
Z.,			
Élève		L	Date
Direction d'école		Date	
Enseignante-guide ou enseignant-guide/Personnel enseignant Responsable de l'orientation Date			
Parent/tutrice ou tuteurPersonne détenant l'autorité parentale Date			





RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Approuvée le 22 mai 2025 Prochaine révision en 2029-2030

Page 1 de 9

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde a la responsabilité de soutenir les élèves expérimentés pour qu'ils obtiennent rapidement leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) et qu'ils progressent vers un emploi durable, une formation en apprentissage ou des études postsecondaires. La Reconnaissance des acquis (RDA) permet de valoriser les expériences passées des adultes en les convertissant en crédits pour éviter la redondance des apprentissages, réduire les délais et les pertes d'opportunités, tout en facilitant un parcours vers l'obtention du DESO.

MODALITÉS

1. DÉFINITION

Élèves expérimentés : Les élèves expérimentés sont âgés d'au moins 18 ans le ou après le 1^{er} janvier de l'année scolaire en cours et sont inscrits à un programme dans le but d'obtenir le (DESO) Diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

2. ACCÈS

Des outils et des processus d'évaluation pertinents, sensibles et adaptés à la culture seront privilégiés pour tenir compte des perspectives uniques aux élèves des Premières Nations, Métis et Inuits ainsi que des perspectives uniques aux élèves racisés et aux nouveaux arrivants en Ontario. Tout au long du processus de la RDA, le conseil s'engage à offrir des mesures d'adaptation et de soutien telles qu'énoncées dans la <u>Politique sur l'éducation accessible aux élèves handicapés</u> de la <u>Commission ontarienne des droits de la personne et au code des droits de la personne de l'Ontario (le CODE)</u>.

3. PROCESSUS

La RDA pour les élèves expérimentés est le processus officiel et gratuit d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel ces élèves pourraient obtenir des crédits pour leurs expériences et apprentissages antérieurs.

Les acquis sont les **connaissances**, les **compétences** et les **habiletés** acquises, de **façon formelle** et **informelle**, ailleurs que dans une école secondaire de l'Ontario. Les élèves peuvent faire évaluer leurs connaissances, compétences et habiletés par rapport aux attentes du curriculum de l'Ontario afin d'obtenir des crédits en vue de l'obtention du DESO.

Tous les crédits accordés dans le cadre de la RDA doivent correspondre aux mêmes normes de rendement que celles des crédits attribués aux élèves qui ont suivi ces cours.





RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Page 2 de 10

Après avoir examiné la documentation et les preuves des acquis d'apprentissage, la direction d'école détermine le nombre de crédits, y compris les crédits obligatoires, dont l'élève expérimenté a besoin pour obtenir son diplôme, ainsi que la façon la plus appropriée de mettre en œuvre le processus de la RDA.

La RDA pour les élèves expérimentés comporte deux volets : l'« équivalence de crédits » et la « revendication de crédits ».

4. LIGNES DIRECTRICES

4.1 Processus d'équivalence de crédits

La direction d'école doit s'assurer que tous les élèves expérimentés connaissent les lignes directrices et les modalités se rapportant à l'évaluation des attestations d'études dans le cadre du processus d'équivalence de crédits, y compris celles portant sur la consignation des résultats dans le DSO et le relevé de notes de l'Ontario (RNO).

4.1.1 Équivalence de crédits de 9° et de 10° année

La direction d'école doit :

- déterminer le nombre de crédits que peuvent recevoir les élèves expérimentés, jusqu'à 16 crédits de 9^e et 10^e année, après avoir examiné les relevés de notes qui indiquent la réussite de deux années d'études comparables à la 9^e et 10^e année en Ontario;
- déterminer le nombre de crédits de 9^e et 10^e année à être accordé aux élèves expérimentés après une évaluation individuelle dans le cadre du processus d'équivalence de crédits.

À sa discrétion, la direction d'école peut accorder aux élèves expérimentés un maximum de 16 crédits de 9^e et de 10^e année à la suite d'une évaluation individuelle.

Les élèves expérimentés n'ayant pas de relevés de notes indiquant qu'ils ont réussi les deux premières années du palier secondaire au sein du système d'éducation de l'Ontario, ou l'équivalent, devront réussir jusqu'à quatre évaluations avant que ne leur soient accordés des crédits de 9^e et de 10^e année. Ces évaluations seront en français, en mathématiques, en sciences et en histoire et géographie du Canada.

La direction d'école pourrait accorder, selon le rendement, un maximum de quatre crédits de 9° et 10° année pour chacune des matières faisant l'objet d'une évaluation (dont une combine deux domaines d'études, l'histoire et la géographie du Canada). Les élèves pourraient donc se faire accorder quatre crédits pour





RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Page 3 de 10

chaque matière faisant l'objet d'une évaluation. Si moins de quatre crédits sont accordés pour l'une de ces évaluations, la direction doit déterminer la façon dont l'élève obtiendra les crédits manquants.

Les élèves expérimentés qui prouvent avoir terminé une partie des deux premières années du palier secondaire au sein du système d'éducation de l'Ontario, ou l'équivalent, doivent réussir une évaluation dans la ou les matières manquantes (c'est-à-dire le français, les mathématiques, les sciences puis l'histoire et la géographie du Canada) pour atteindre les 16 crédits requis de 9^e et 10^e année.

À sa discrétion, la direction d'école pourrait décerner, après une évaluation, un certificat d'études secondaires de l'Ontario à des élèves expérimentés, si les conditions d'obtention du certificat ont été remplies, comme le stipule la section « Certificat d'études secondaires de l'Ontario » du document *Les écoles de l'Ontario*.

Pour les équivalences de 9° et 10°, le titre du cours ainsi que le code de cours n'apparaîtront pas sur le RNO. Le code EQV est inscrit au lieu d'une note en pourcentage dans le cas des équivalences de crédits.

4.1.2 Équivalence de crédits de 11e et de 12e année

La direction d'école doit :

- s'assurer que tous les élèves expérimentés reçoivent un formulaire de demande pour le processus d'équivalence de crédits ainsi que les documents précisant les attentes des cours de 11^e et de 12^e année (par exemple, les attentes des programmes-cadres) pour lesquels elles et ils souhaitent obtenir des crédits;
- évaluer chaque demande en consultation avec l'élève expérimenté et le personnel scolaire approprié (par exemple, personnel enseignant qualifié de la matière) pour déterminer si l'élève peut se prévaloir du processus d'équivalence de crédits;
- déterminer s'il y a un lien direct entre les preuves d'acquis et les autres documents présentés par l'élève expérimenté, et les attentes des plus récents programmes-cadres de l'Ontario pour les cours de 11^e et de 12^e année;
- déterminer si l'équivalence de crédits doit être accordée.

Les types d'attestations d'études et de documents décrits ci-dessous peuvent être acceptés afin de déterminer si un élève expérimenté est admissible à recevoir des crédits de 11^e et de 12^e année dans le cadre du processus d'équivalence de crédits :

• des relevés de notes officiels décernés, soit par un établissement





RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Page 4 de 10

d'enseignement ou de formation reconnu, par un ministère du gouvernement ou par une institution (par exemple, une école secondaire, un collège provincial d'arts appliqués et de technologie, une université, une agente ou un agent de formation, un ministère de l'Éducation ou de la Formation, le militaire);

• d'autres documents d'apprentissage pertinents obtenus en suivant différents programmes et cours, ou en acquérant de l'expérience grâce à un travail, à du bénévolat et à diverses expériences de vie, telles assumer un rôle parental.

Pour les équivalences de 11^e et 12^e, le titre du cours et le code de cours apparaissent sur le RNO. Le code EQV est inscrit au lieu d'une note en pourcentage dans le cas des équivalences de crédits.

4.2 Processus de revendication de crédits

4.2.1 Revendication de crédits de 9e et de 10e année

Il n'existe aucun processus de revendication de crédits pour la 9^e et 10^e année.

4.2.2 Revendication de crédits de 11e et de 12e année

La direction d'école doit :

- informer les élèves expérimentés du processus de revendication, et de leur responsabilité d'initier ce processus de revendication afin d'obtenir des crédits de 11^e et 12^e année en plus de satisfaire à toutes les exigences;
- s'assurer que tous les élèves expérimentés connaissent les lignes directrices et les modalités relatives à la revendication de crédits, y compris celles de consigner les résultats dans le DSO et le RNO;
- s'assurer que tous les élèves expérimentés reçoivent un formulaire de demande ainsi que les documents précisant les attentes des cours de 11^e et de 12^e année (par exemple, les attentes des programmes-cadres) pour lesquels elles et ils souhaitent revendiquer des crédits;
- évaluer chaque demande en consultation avec l'élève expérimenté et le personnel scolaire approprié (par exemple, le membre du personnel enseignant qualifié de la matière) pour déterminer s'il existe des preuves démontrant des possibilités raisonnables de succès et s'il convient de permettre à l'élève de revendiquer des crédits;
- déterminer si l'élève expérimenté devrait revendiquer les crédits pour un cours complet ou pour un demi-cours ;
- élaborer des évaluations officielles et d'autres stratégies d'évaluation pour





RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Page 5 de 10

- mener le processus de revendication de crédits ;
- administrer le processus de revendication (par exemple, utiliser des évaluations officielles et d'autres stratégies d'évaluation);
- évaluer le rendement de chaque élève expérimenté en octroyant les crédits appropriés et en inscrivant la note obtenue en pourcentage dans le RNO.

Les directions d'école doivent s'assurer que seul le personnel enseignant certifié par l'<u>Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario</u> réalise le processus de revendication de crédits de la RDA.

Le processus de revendication de crédits est un processus d'évaluation. Les élèves expérimentés ne peuvent pas y recourir pour améliorer la note obtenue dans un cours pour lequel elles et ils ont déjà obtenu un crédit.

Les élèves expérimentés pourraient revendiquer jusqu'à 10 crédits pour des cours de 11e et de 12e année figurant au curriculum de l'Ontario. Toutefois, elles et ils ne peuvent pas obtenir plus de 10 crédits de 11e et de 12e année dans le cadre des processus d'équivalence et de revendication de crédits combinés. Il n'y a pas de nombre maximal de crédits pouvant être obtenus dans une discipline.

Les élèves expérimentés qui présentent une preuve d'un diplôme d'études postsecondaires ou un diplôme provenant d'un établissement postsecondaire canadien reconnu, incluant un certificat de formation en apprentissage ou un certificat de qualification de l'Ontario, pourraient obtenir 14 crédits de 11e et 12e année grâce aux processus d'équivalence et de revendication de crédits combinés.

Les élèves expérimentés pourraient revendiquer des crédits pour un cours seulement après avoir fourni à la direction une preuve raisonnable démontrant qu'elles et ils réussiraient vraisemblablement le processus de revendication, conformément aux critères établis dans les présentes directives administratives. Si l'élève expérimenté n'est pas d'accord avec la décision de la direction d'école qui ne lui permet pas de revendiquer des crédits; il est possible de demander à la surintendance responsable du dossier RDA d'examiner la preuve soumise.

Les élèves expérimentés qui détiennent des certificats en musique, soit ceux énumérés dans la section « Certificats en musique donnant droit à des crédits » du document *Les écoles de l'Ontario*, ne sont pas tenus de revendiquer des crédits pour les cours de musique appropriés, car elles et ils recevront les crédits prévus dans le document *Les écoles de l'Ontario*.





RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Page 6 de 10

Les élèves expérimentés recevront uniquement les crédits pour le ou les cours qu'ils ont revendiqués avec succès.

Le processus de revendication ne permet pas aux élèves expérimentés de recevoir des crédits pour les cours suivants :

- un cours pour lequel un crédit a déjà été obtenu (souhaitant améliorer leur note);
- un cours dans n'importe quelle matière pour laquelle les crédits ont déjà été accordés dans une année d'études plus élevée ;
- un cours qui chevauche de manière importante un autre cours pour lequel des crédits ont été accordés;
- un cours de transition;
- un cours élaboré à l'échelon local ;
- un cours d'éducation coopérative;
- le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario.

Après un délai raisonnable, les élèves expérimentés seront autorisés à revendiquer une deuxième fois des crédits pour un cours s'ils peuvent raisonnablement démontrer à la direction d'école leur capacité à obtenir des crédits après avoir fait des études supplémentaires.

4.3 Évaluation du processus de revendication de crédits

L'évaluation effectuée dans le cadre de la RDA est fondée sur les attentes des programmes-cadres et les grilles d'évaluation du curriculum de l'Ontario. Elle doit porter sur tous les domaines d'études d'un cours et sur toutes les compétences, les habiletés et les connaissances, aussi prendre appui sur les descripteurs des niveaux de

rendement fournis dans la grille d'évaluation du programme-cadre de la discipline. Le niveau de rendement de chaque élève sera inscrit sous forme de pourcentage dans le RNO, comme celui des autres cours.

Les stratégies d'évaluation servant au processus de revendication de crédits doivent comprendre des évaluations officielles (représentant 70 % de la note finale) et d'autres stratégies d'évaluation adaptées au cours (représentant 30 % de la note finale). Les évaluations officielles doivent comporter une combinaison équilibrée de travaux écrits et des démonstrations pratiques des apprentissages convenant à la matière ou à la discipline. Les autres stratégies d'évaluation peuvent comprendre l'évaluation de travaux écrits, de démonstrations pratiques des apprentissages ou de





RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Page 7 de 10

représentations, des activités de laboratoire, des questionnaires ainsi que l'observation du travail des élèves et les conversations en étant issues. Il incombe à la direction d'école d'élaborer et d'administrer les évaluations officielles et de déterminer les autres stratégies d'évaluation qui conviennent le mieux à chaque cours pour lequel des élèves revendiquent des crédits.

5. LES CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

5.1 Conditions d'obtention du DESO en vertu du document : Les écoles de l'Ontario

Si des élèves expérimentés cheminent vers le DESO, mais ne détiennent pas déjà les quatre crédits obligatoires de 11^e et de 12^e année, elles et ils doivent obtenir un crédit qui répond aux exigences de crédits obligatoires en vertu du document *Les écoles de l'Ontario* dans chacun des cours suivants :

- Français, 11e année seule la substitution suivante est autorisée :
 - les élèves inscrits à des cours d'actualisation linguistique en français (ALF) ou du Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) peuvent revendiquer jusqu'à trois crédits parmi les quatre crédits obligatoires en français
 - le quatrième crédit obligatoire doit provenir d'un cours de français de 12^e année
- Français, 12^e année les substitutions ne sont pas autorisées
- Mathématiques, 11^e ou 12^e année les substitutions ne sont pas autorisées;
- Études informatiques, sciences, éducation technologique ou mathématiques, 11e ou 12e année.

5.2 Condition d'obtention du diplôme en matière de compétences linguistiques dans les écoles secondaires

Selon le document *Les écoles de l'Ontario*, tous les élèves sont tenus de répondre à la condition d'obtention du diplôme en matière de compétences linguistiques dans les écoles secondaires pour obtenir le DESO.

Les élèves expérimentés peuvent s'inscrire directement au Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO) sans passer le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) de l'Ontario. Ces élèves peuvent tout de même choisir de répondre à cette condition en réussissant le TPCL.





RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Page 8 de 10

5.3 Condition d'obtention du diplôme en matière de service communautaire

La direction d'école détermine, à sa discrétion, le nombre d'heures de service communautaire que les élèves expérimentés, qui cheminent vers leur DESO en vertu du document EO, pourraient avoir à effectuer (entre 0 et 40 heures).

5.4 Conditions d'obtention du DESO en vertu de la circulaire EOCIS

La direction d'école doit déterminer sur une base continue quelles exigences de crédits obligatoires (le cas échéant) les élèves expérimentés doivent remplir pour obtenir leur DESO en vertu des exigences de la Circulaire EOCIS. La direction s'inspirera de la section 6.14, « Équivalences accordées à l'élève d'âge adulte » à sa discrétion.

5.5 Conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES)

Les élèves expérimentés qui avaient commencé un programme d'études dans une école secondaire de l'Ontario avant le 1^{er} septembre 1984 peuvent continuer de cheminer vers le DES. Le processus d'évaluation des équivalences de crédits et d'octroi de crédits décrit dans la Circulaire EOCIS s'appliquera aux élèves expérimentés qui cheminent vers le DES.

5.6 Élèves du système scolaire secondaire de l'Ontario qui étaient en 9e année avant 1999

La direction d'école, appuyée par la surintendance responsable de la RDA, déterminera si l'élève expérimenté a fréquenté auparavant le système d'éducation secondaire de l'Ontario en se fondant sur des preuves écrites (par exemple, le Relevé de notes de l'Ontario [RNO] et le Bulletin scolaire de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année).

Les élèves expérimentés au sens de la Circulaire EOCIS ou de la Circulaire H.S.1 pourraient choisir de faire reconnaître leurs acquis en vertu de l'une ou l'autre de ces circulaires ou par le processus de la RDA menant à l'obtention d'un DESO.

Le Conseil veillera à ce que les groupes d'élèves expérimentés reçoivent des équivalences de crédits pour ces attestations :

• un DESO en vertu du document <u>Les écoles de l'Ontario aux cycles</u> intermédiaire et supérieur (7^e à 12^e année et CPO) — La préparation au



Directives administratives no 3,404b

ÉCOLE — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Page 9 de 10

<u>diplôme d'études secondaires de l'Ontario, édition revue,</u>

<u>1989 (Circulaire EOCIS)</u> pour les élèves du système scolaire secondaire de l'Ontario qui étaient en 9^e année avant 1999;

• un <u>Diplôme d'études secondaires (DES) en vertu de la Circulaire H.S.1, 1979-1981</u>, pour les élèves qui fréquentaient une école secondaire de l'Ontario en 9^e année avant le 1^{er} septembre 1984.

La direction déterminera les crédits pour l'élève expérimenté qui reprendra ses études secondaires en fonction des conditions d'obtention du diplôme régies par la circulaire ESO.





RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Page 10 de 10

ANNEXES

Formulaires pour les élèves expérimentés

Équivalence de crédit

Équivalence de crédit pour les cours de 9e et 10e

Relevé cumulatif pour les équivalences de crédit de 9^e et 10^e
 <u>E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés — Relevé cumulatif</u> équivalence de crédit 9e -10e_3130-385

Équivalence de crédit pour les cours de 11e et 12e

- Demande d'évaluation par un processus d'équivalence pour un cours de 11^e et de 12^e année
 E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés-Demande d'évaluation par un processus d'équivalence de crédits 11e et 12e_3130-373
- Relevé cumulatif pour les équivalences de crédit de 11^e et 12^e année
 E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés- Relevé cumulatif
 équivalence 11e -12e 3130-384

Revendication de crédit

Revendication de crédit pour les cours de 11e et 12e

- Demande d'évaluation par un processus de revendication pour un cours de 11^e et de 12e année
 - <u>E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés-Demande d'évaluation par un processus de revendication pour un cours de 11e et 12e_3130-383</u>
- Relevé d'évaluation pour une revendication de crédits pour un cours de 11^e et 12^e année
 - <u>E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés- Relevé dévaluation pour une revendication de crédits pour un cours_3130-387</u>
- Relevé cumulatif pour les revendications de crédit de 11^e et 12^e année <u>E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés — Relevé cumulatif</u> revendication de crédit 11e -12e 3130-386



Le 05 mars 2025

AU COMITÉ ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

Objet : Écriture inclusive et non binaire

Préambule

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) procède actuellement à la révision de son guide de rédaction, dont la publication est imminente. Ce document intègre un chapitre dédié aux orientations en matière d'écriture inclusive dans les communications officielles du Conseil, et sera diffusé ultérieurement à l'ensemble des membres du personnel. De plus, le programme-cadre de français de l'Ontario (2023), destiné aux élèves de la 1^{re} à la 8º année, met en avant l'écriture inclusive et non binaire comme leviers essentiels pour promouvoir le respect, l'équité et la diversité.

Situation actuelle

Les deux vidéos ci-dessous présentent aux membres du CÉÉDI l'avancement de ces deux initiatives au sein du Conseil.

- Guide de rédaction du Conseil : https://youtu.be/iaoSbJqM64Y
- Guide d'écriture inclusive et non binaire à l'intention des membres du personnel enseignant afin de les appuyer dans l'enseignement des attentes du programme-cadre de français de l'Ontario (2023) en matière d'écriture inclusive et non binaire : https://youtu.be/e_ZCbrQVScq

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 05 mars 2025 intitulé *Écriture inclusive et non binaire* soit reçu.

Préparé et présenté par :

La Direction des services du secteur de l'éducation, Volet écoles sécuritaires et bienveillantes Élyse Buligan

Le directeur exécutif, communications, recrutement et partenariats Steve Lapierre

Le surintendant de l'éducation Hugues Kamga